

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013 A 09 H 30
(Convocation du 04 novembre 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. FREYGEFOND et GAUTE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2013 a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction Bâtiments et Moyens

- Convention occupation locaux école maternelle La Farandole à Pessac par la FCPE Cap de Bos/La Farandole pour l'année scolaire 2013/2014.

POLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction foncier

- 2013/1715 du 08/10/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - LORMONT – rue de la Cheneraie – ASL du lotissement « le clos du Château » - 21.2112.8310.TE00.PD00.
- 2013/1716 du 08/10/2013 - Arrêté de rétrocession gratuite - BOULIAC – avenue de la Belle Etoile – société France Terre Grand Sud Ouest.
- 2013/1727 du 10/10/2013 - Arrêté d'acquisition - FLOIRAC – rue jules guesde – Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde - 3 000 € - 011.6015.UB00.ZAC04.UB02.
- 2013/1728 du 10/10/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux Tram Train - BLANQUEFORT – 16 rue de Virebouc – M. TEMUR - 57 756,55 € - 21.211110002.KD00.TT30.
- 2013/1729 du 10/10/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux Tram Train - BLANQUEFORT – 12 rue de Virebouc - Mme JAUMONT - 35 613 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1730 du 10/10/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux Tram Train - BLANQUEFORT – 10 rue de Virebouc – M et Mme ROQUES - 39 706 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1731 du 10/10/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux Tram Train - BLANQUEFORT – 6 rue de Virebouc – M et Mme DELIN - 35 420,80 € - 21.21110002.KD00.TT30.

- 2013/1732 du 10/10/2013 - Arrêté d'indemnisation Tram Train - BLANQUEFORT – 32 rue Dehez – Mme GARNIER-LEVEAUX - 14 992,45 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1733 du 10/10/2013 - Arrêté d'indemnisation Tram Train - BLANQUEFORT – 22 rue des Platanes – M. et Mme DUPORGE - 1 841,84 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/1746 du 11/10/2013 - Arrêté de cession + servitude - CARBON BLANC – rue Emile Combes – l'OPH Aquitanis - 44 724,74 € - 77.775.8240.UC32.
- 2013/1747 du 11/10/2013 - Arrêté 2013/1294 du 29/07/2013 annulé - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT AUBIN DE MEDOC – route de Picot – SAS EADS - 155 157 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/1775 du 21/10/2013 - Arrêté d'indemnisation Train Tram - BLANQUEFORT – 14 rue des platanes – M. LUSSAN - 10 699,84 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2013/1776 du 21/10/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – 18 rue de Virebouc – M. et Mme ERKAN HEZER - 72 700 € - 21.21110002.KDE00.TT30.
- 2013/1777 du 21/10/2013 – DPU - droit de préemption délégué à la Commune - EYSINES – 29 rue Saint Exupéry.
- 2013/1809 du 24/10/2013 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – 63 chemin du Chai – conjoints HELFRICK-ZIEGLER - - 87 500 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - FLOIRAC – 68 rue Marcelin Berthelot – Centre d'orientation Sociale Foyer Quancard.
- AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PROVISOIRE - BORDEAUX – 22 rue Delbos – Association Le garage Moderne.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Arrêté n°2013/1726 du 10 octobre 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier par permission de voirie, délivrée à l'opérateur ORANGE, pour l'implantation d'un relais de téléphonie à Mérignac, avenue de l'Argonne, lieu dit Pelus – 2 958€ - Redevance annuelle.
- Arrêté n°2013/1661 du 24 septembre 2013 – Le Taillan Médoc – chemin du Chai Est – Déclassement d'une emprise de 2m² au droit de la parcelle 519 AW 80.
- Arrêté n°2013/1835 du 29 octobre 2013 – Saint Aubin de Médoc – allée des Bécasses – Classement du chemin rural.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE ouvre la séance par un certain nombre d'informations comme il est de coutume.

Il indique qu'à l'issue de ce Conseil, a lieu à partir de 14 heures dans le nouvel immeuble de la Cub, l'immeuble Laure Gatet, la cérémonie de remise des médailles à un certain nombre d'agents de la Communauté urbaine. Il rappelle qu'au mois de décembre, ils auront le Conseil budgétaire qui, de façon traditionnelle, est suivi par un repas amélioré.

Il souligne que pour ce Conseil, ils ont un ordre du jour qui n'est pas trop chargé, mais il y a deux dossiers un peu stratégiques, l'un sur le Débat d'Orientations Budgétaires et l'autre sur le Grenelle des mobilités.

Puis, s'il n'y a pas de remarque particulière, il leur propose que soient passées en revue les affaires regroupées.

M. Ludovic FREYGEFOND Secrétaire de séance, donne lecture de la liste des affaires proposées pour un regroupement.

M. le Président Vincent FELTESSE précise, comme il l'a annoncé hier en Bureau, que leur collègue Franck MAURAS, qui était en charge de l'économie sociale et solidaire, ayant démissionné, après discussion, il a attribué sa délégation à **Clément ROSSIGNOL PUECH**, et c'est pour cela que celui-ci rapportera les délibérations.

M. Max GUICHARD annonce que les élus Communistes et Républicains voteront contre la 12 et la 27 (*Voir interventions M MAURIN sur la 20 et Mme MELLIER sur la 64*).

M. Gérard CHAUSSET indique que les élus EELV s'abstiendront sur la 34.

M. Clément ROSSIGNOL PUECH précise qu'il ne participera pas au vote sur la 45.

M. le Président Vincent FELTESSE ayant enregistré l'accord unanime du Conseil sur le regroupement proposé, et s'étant assuré que le Secrétariat de séance a noté les prises de position du Groupe Communiste, du Groupe Europe Ecologie ainsi que la position personnelle de non-participation au vote de **Clément ROSSIGNOL PUECH** sur l'affaire concernée, met aux voix l'ensemble de ces dossiers.

La liste des affaires regroupées est la suivante, sachant que les numéros 2013/10/16 et 2013/10/42 n'ont pas été attribués.

AFFAIRES REGROUPEES

M. FELTESSE

2013/10/ 1 Modification de la représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de divers organismes - Désignations

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. FELTESSE

2013/10/ 2 Représentation de La Cub au conseil de surveillance et conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux.

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

M. JUPPE

2013/10/ 3 Opération d'aménagement "Bordeaux Euratlantique" - - Etude pré-opérationnelle pour le déploiement de solutions intégrales de réseaux énergétiques intelligents sur le domaine Amédée Saint Germain dans la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier - Participation de la Communauté Urbaine - Convention particulière - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/10/ 4 Département de la Gironde - Convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain - Adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n° 1 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/10/ 5 BORDEAUX - Convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation du parvis devant le Palais des Sports place de la Ferme de Richemont - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/10/ 6 CARBON-BLANC/LORMONT - requalification de l'ensemble de l'axe central de Carbon-Blanc entre l'avenue Austin Conte et l'avenue de la Gardette à Lormont. Contrat de co-développement 2012-2014. - Arrêt du bilan de la concertation - information - approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/10/ 7 GRADIGNAN - Aménagement du carrefour du Prieuré de Cayac - Protocole d'accord - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/10/ 8 GRADIGNAN : Aménagement des espaces publics emblématiques du centre-ville. Modification du périmètre de la concertation préalable - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/10/ 9 MARCHES PUBLICS - 130143U - BLANQUEFORT - Aménagement du boulevard Alcide Lançon (De Gaulle/Europe) - Avenant n° 1 - Autorisation et signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/10/ 10 Marchés publics - Bordeaux / le Bouscat - Aménagement définitif de la place Ravezies - Marché de maîtrise d'œuvre - Validation de l'avant-projet et fixation du forfait définitif de rémunération - Avenant n°1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/10/ 12 PESSAC - PAE Eco quartier du Pontet - Modification du Programme d'Aménagement d'Ensemble - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

Mme BOST

2013/10/ 13 Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/10/ 14 BRUGES - ZAC Les Vergers du Tasta - CRAC 2012 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2013/10/ 15 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux - Fabrication et travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station (MOB 301) - Lot n°2 petits mobiliers - Marché n°12 130U - Avenant n°2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2013/10/ 18 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Marché d'AMO coordination générale des opérations - Annulation de la délibération 2013/0328 - Attribution - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/10/ 19 PLH - ADIL 33 - Convention d'objectifs CUB/ADIL - Subvention de fonctionnement de la Communauté urbaine de Bordeaux - pour l'année 2013 - Décision-Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/10/ 21 Saint-Médard-en-Jalles : projet de réalisation d'une voie nouvelle permettant de raccorder les voies des lotissements d'activité Galaxie 2 et 3 au giratoire existant avenue de Capeyron - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Approbation - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/10/ 22 Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Réseau des managers du commerce Manacom - Partenariat 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/10/ 25 Exercice 2013 - Budget Principal et budgets annexes : Décision modificative n° 5 - Budget de la régie de l'Eau Industrielle : Décision modificative n° 2 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/10/ 26 BRUGES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 33 logements collectifs en location-accession, rue Fragonard, résidence "Les Villas du Lac III" - Emprunt principal de 3.852.742 €- Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/10/ 27 LORMONT Génicart - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 45 logements locatifs, dont 16 collectifs et 29 individuels, "La Ramade", avenue de Paris - Emprunt complémentaire de 593.313 €, du type PLS, auprès de DEXIA Crédit Local - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2013/10/ 28 PESSAC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de la résidence sociale "Séquoia" comprenant 12 logements collectifs locatifs pour 16 places, avenue Roger Chaumet, éco-quartier de l'Artigon, îlot B - Emprunts principaux de 176.801 € et 735.244 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/10/ 29 EXERCICE 2013 - Admissions en non valeur - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/10/ 30 Budget annexe Parcs de stationnement -Clôture du budget- - Reprise au Budget Principal de la Communauté des excédents d'investissement et de fonctionnement - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/10/ 31 Budget Annexe de l'Abattoir - Clôture du budget - Reprise au Budget Principal de la Communauté de l'excédent d'investissement- Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/10/ 32 Achats de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et leurs accessoires, en vue de la protection des agents communautaires, programmes 2014-2015-2016-2017. Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2013/10/ 33 Projet d'extension de la gare de Bordeaux St Jean côté Belcier : convention de financement et avenant n°1 à la convention des études d'avant-projet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/10/ 34 Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest (S.P.A.). Refuge pour les animaux - subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2013 - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. LABARDIN

2013/10/ 35 Révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) cité Frugès Le Corbusier à Pessac en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Mise à l'étude - Désignation des membres de la commission locale et modalités de concertation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignation effectuée

M. LAMAISON

2013/10/ 36 Bassens - Parc des coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux - Subvention 2013 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2013/10/ 37 Pessac - Plan de gestion du Bois des Sources du Peugue - Création d'un sentier d'interprétation et de zones de quiétude pour la faune - Fonds de concours 2013 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2013/10/ 38 Bassens - Parc des coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux - Parc de Beauval - Fonds de concours 2013 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LIRE

2013/10/ 39 Communauté urbaine de Bordeaux - Implantation de panneaux publicitaires CDA PUBLIMEDIA sur le territoire de la commune d'Eysines - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LIRE

2013/10/ 40 Communauté urbaine de Bordeaux - Implantation des abris voyageurs Clear Channel - Phases I, II, III, et IV du marché de mise à disposition d'abris voyageurs et de services d'intermodalité pour le réseau bus communautaire et création de nouveaux arrêts, hors phases du marché - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux - Mise à jour - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2013/10/ 41 Enquête Nationale Marchandises en Ville - Conventions attributives de subventions de la Région Aquitaine, du Département de la Gironde, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Approbation - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PIERRE

2013/10/ 43 SIBVAM - SIJALAG - Protection contre les inondations fluviomaritimes - Subventions aux syndicats de gestion SIBVAM et SIJALAG - Subventions d'investissement - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 44 COOP&BAT Coopérative d'Activités et d'Emplois dédié au Bâtiment et à l'Eco-construction - Programme d'actions 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 45 Mérignac Zone Industrielle du Phare - Projet de pôle ESS UNADEV - Aide à l'investissement immobilier - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH ne participe pas au vote

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 46 COOP'ALPHA Coopérative d'activités et d'emploi - Programme d'action 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 47 Subventions 2013 en faveur des structures de l'Economie sociale et solidaire pour la gestion des déchets non ménagers (collecte porte à porte) - Subvention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 49 Maison Initiative Entrepreneuriat - MIE - Programme d'actions 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 50 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération - Partenariats 2012-2014 avec la Communauté urbaine de Bordeaux - Conventions - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 51 Soutien communautaire à l'évènement "10 ans du Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique (GARIE)" Décision - Subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 52 Aménagement d'aires de covoiturage - dans la Communauté urbaine de Bordeaux

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 53 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 54 AUTOPOOL - Programme d'action 2013 - Subvention de la Communauté - Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 55 Saint-Louis-de-Montferrand - Aménagement des berges de Garonne - Boucle locale de découverte des espaces naturels - Fonds de concours 2013 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANÇOIS

2013/10/ 56 Etude partenariale sur les données de mobilité Convention Décision Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2013/10/ 57 MIN de Bordeaux Brienne - Société Sicamus/ SD Bordeaux - Adaptation temporaire des modalités de concession - Convention du 27 septembre 2000 - Avenant n°8 - signature - autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2013/10/ 58 SAS GENEDIS Enseigne Promocash (groupe Carrefour) - Convention de concession d'emplacements avec droits à construire - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/10/ 59 CENON - Immeuble sis 17 avenue Carnot cadastré AY 179 - Mise à disposition et cession - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/10/ 60 LORMONT - Parcelle située 19 rue Banlin appartenant à la société Pierre Conseil Foncier SA - Mise en demeure d'acquérir - Article L 123-17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/10/ 61 BEGLES - ZAC du quartier de la Mairie - Acquisition de la parcelle AK 902 sise 66 rue Calixte Camelle appartenant à l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/10/ 62 LE TAILLAN MEDOC - Immeuble sis 78 avenue de Soulac - Cession à Monsieur Lionel Langlade - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/10/ 63 BEGLES - ZAC du quartier de la Mairie - Rue calixte Camelle et allée de Francs - Acquisition de parcelles de terrain nu appartenant à l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/10/ 65 Bordeaux - Protocole transactionnel relatif au collecteur « Lajaunie » - SA Lyonnaise des eaux- CUB- Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/10/ 66 EXERCICE 2012- Présentation des rapports annuels des services publics d'eau potable des Syndicats mixtes dont la Cub est adhérente - SIAO de Carbon Blanc et SIEA de Bouliac/Latresne - Avis-

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/10/ 67 Marché public n° 12102 U - Hydrocurage et inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement - Marchés à bons de commande - Avenant n°1 pour le Lot 1 : Zone d'influence de la station de Cantinolle (Eysines) - Autorisation - Décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/10/ 68 Territoire Communautaire - Convention cadre de recherche entre le LyRE et La Cub pour la réalisation des prestations de recherche en lien avec l'eau potable - Décision - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/10/ 69 Territoire Communautaire - Convention cadre de recherche entre le LyRE, la SGAC et La Cub pour la réalisation des prestations de recherche en lien avec le système de l'assainissement - Décision - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 72 Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) - Adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Désignation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignation effectuée**

AFFAIRES DEGROUPEES

M. FREYGEFOND

2013/10/ 24 Communauté Urbaine de Bordeaux - Orientations générales pour le budget primitif 2014 – Débat

M. Ludovic FREYGEFOND présente ce dossier à l'aide d'un diaporama qui est projeté en séance, avant de conclure par le fait que ce projet a bien évidemment été réalisé avec

l'appui des services. Il tient aussi à remercier ses collègues du Comité de Programmation et d'Engagement qui se sont réunis à de nombreuses reprises pour préparer ce projet de budget, ainsi que le PPI 2013/2018 dont ils ont déjà débattu il y a quelques mois.

M. Patrick BOBET voudrait remercier les services, bien sûr, mais aussi le Vice-président, **M. Ludovic FREYGEFOND** pour sa méthode de travail mise en place depuis quelques années, qui porte ses fruits dans cette bonne coopération. Il lui est possible de constater qu'effectivement, la situation financière de la CUB reste bonne, même si elle se dégrade en 2014, et que l'effet ciseau annoncé se confirme dès cette année. Il note que certains indicateurs se dégradent en effet quelque peu, l'autofinancement tout d'abord, qui baisse de 290 M€ en 2013, à 265 M€ en 2014, que le volume d'emprunts se situerait, tous budgets confondus, à 323,3 M€ et que le programme d'équipements 2014 serait financé à 53 % par l'emprunt, contre 33 % en 2013. Il souligne donc que l'emprunt apporte une contribution très importante cette année, et l'encours de la dette, qui confirme ceci au 1^{er} janvier 2014, s'élèverait donc à 513 M€ contre 504 au budget principal 2013. Il ajoute que la capacité de désendettement s'établirait à trois ans avec la réalisation de la totalité de la prévision d'emprunt, et effectivement, dans cette hypothèse-là seulement.

Il souligne que cet effet ciseau est en fait le résultat de recettes de fonctionnement moins dynamiques, du fait surtout d'une baisse des dotations de l'État et d'un programme d'équipement record, 610 M€. Les recettes fiscales augmenteront de 3,4 %, essentiellement grâce au dynamisme des bases de fiscalité économiques (+3,2 %) et à la fiscalité ménages (+3,8 %), mais il observe en revanche, que les dotations de compensation diminuent ; en effet, la DGF baissera de 3,3 %, c'est-à-dire 7 M€ et la baisse devrait se poursuivre en 2015 au même rythme. Il évoque la montée en puissance du FPIC (Fonds de péréquation) qui est évaluée à 3 M€ pour 2014 et ensuite, à 6 ou 7 M€.

Il indique que la loi de Finances 2014 prévoit déjà une réduction de 15 % des compensations d'exonération fiscale et une réforme de la cotisation foncière des entreprises avec de nouvelles tranches, ce qui se traduira par des pertes de recettes impossibles à évaluer pour l'instant. Par ailleurs, il ajoute que la sanction financière en cas de non-mutualisation des services prévue dans le projet de réforme territoriale pourrait atteindre 10 % de la dotation d'intercommunalité, soit 6 M€ en moins pour la CUB. Il leur rappelle que les communes seront touchées également. Il cite enfin, l'instauration d'une part incitative dans la TEOM à compter de 2015 découlant des lois Grenelle qui pourrait faire baisser le produit actuel.

La situation la plus préoccupante à son avis, se situe au niveau du budget annexe transports, avec une baisse des recettes attendue de 6 M€ et une augmentation de la contribution forfaitaire d'exploitation très importante, de 30 M€, tout ceci étant lié bien sûr aux avenants 5 et 6 et à la prolongation de la DSP de 8 mois. Il indique que par ailleurs, la hausse de la TVA de 7 à 10 % va entraîner un manque à gagner estimé à 1,6 M€. Il invite aussi à ne pas oublier non plus que la nouvelle tarification sociale pèsera un peu plus, en précisant que ce n'est pas du tout un regret dans sa bouche.

Pour clore ce chapitre TCSP, il rappelle que la réalisation de la troisième phase était basée sur une hausse annuelle des tarifs d'au moins 2,2 %, or ceux-ci ont été gelés pour 2013 et 2014, et il insiste sur le fait qu'ils n'y étaient pas favorables. Il croit comprendre qu'ils ne sont plus les seuls. **Gérard CHAUSSET**, en charge des transports de demain, s'étant prononcé clairement au Bureau du 7 novembre en estimant, et il cite : « *que si la CUB poursuit le gel des tarifs, il faudra se poser la question du gel des investissements* ». En toute hypothèse, il

estime que ce gel des tarifs pour 2013-2014 les obligera à les augmenter de 3 % tous les ans dès 2015, pour maintenir une capacité de désendettement acceptable, c'est-à-dire dix ans, ce qui n'est pas très équitable pour ceux qui attendent le tramway et le paieront plus cher que ceux qui l'utilisent aujourd'hui sans augmentation. Cela s'apparente à son avis, un peu à une double peine pour les uns et un double avantage pour les autres.

M. Gérard CHAUSSET pense qu'à quelques jours du Congrès annuel des maires et des journées communautaires qui se dérouleront la semaine prochaine à Marseille, la plupart des élus locaux ont bien en tête cette image de l'effet ciseau qui symbolise la nouvelle ère dans laquelle ils entrent en matière de finances publiques locales, car en effet, l'on ne saurait faire abstraction d'un contexte économique dont l'embellie tarde à venir. Cela dit, il estime que d'une façon générale, il faut que l'on s'habitue à revoir le logiciel, et même le disque dur, ce qui est peut-être une bonne chose. Il se demande dans quelles conditions l'embellie économique est souhaitable sur tous ses aspects, et il y voit aussi là un certain nombre de questions auxquelles il va falloir répondre. Il pense que l'avenir financier des collectivités ne doit pas être seulement et uniquement suspendu à un éventuel retour de la croissance.

Il constate que tout cela impacte inévitablement les contraintes budgétaires nationales, qui se répercutent de fait sur les dotations de l'État aux collectivités locales, et cela impacte également la dynamique de leurs recettes fiscales, même si elles restent au demeurant correctes du fait de l'effet base. L'année 2014 représente effectivement un projet budgétaire en progression de 14 % par rapport au budget primitif 2013, ceci étant prévisible et prévu en raison du pic de mandatement de la troisième phase, et il observe que l'on retrouve d'ailleurs dans ce budget, de grandes priorités affichées par leur collectivité et qui témoignent de la constance de cet établissement dans la réponse aux besoins de leurs concitoyens. Il cite les transports et la mobilité, premier poste de dépenses, notamment 346 M€ pour les extensions et la future ligne D, l'acquisition de 26 nouvelles rames, le renouvellement de la flotte de bus, l'évolution du système billettique, des études du pont Jean-Jacques Bosc et des pôles d'échange ; le logement avec le maintien des aides, mais aussi l'énergie avec le projet de chaufferie bois à Lormont et le démarrage des travaux du futur réseau de chaleur.

A la question de savoir s'il faut, dès lors, considérer que leur collectivité dépense trop, à l'instar de la vision des collectivités projetée par la Cour des comptes, ils ne le pensent pas et rappellent que la gestion et la situation financière de la Cub sont saines, comme l'a d'ailleurs souligné le rapport de la Chambre régionale lors du dernier Conseil. Il ajoute qu'en témoignent la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et l'enveloppe retenue pour le programme d'équipement 2014, inférieure de 31 M€ au plafond voté dans le PPI, c'est-à-dire que l'on sait aussi se serrer la ceinture, revoir un certain nombre d'investissements, même si ce n'est parfois qu'étaler, mais cela témoigne bien sûr aussi, du sens des responsabilités de leur établissement.

Néanmoins, il estime qu'ils ne peuvent pas écarter d'un revers de la main ce qui, selon les élus EELV, doit les conduire à l'heure des choix, à savoir que tout comme les ressources naturelles, l'argent public n'est pas infini. Dans le contexte actuel et à venir, il considère qu'ils se doivent d'être à la fois inventifs, sobres et sélectifs dans leurs orientations budgétaires, en optimisant l'utilisation de l'argent public en l'investissant là où il est le plus efficace. À cet égard, les démarches initiées afin de prendre en compte dans l'analyse budgétaire, le retour fiscal des investissements réalisés sont intéressantes à son sens, mais

il ne faudrait pas oublier les retours sur investissements, moins facilement « monétisables », tels que sur le plan social et environnemental, qui sont aussi importants sur le long terme, et en clarifiant aussi leur participation sur des grands projets qui ne sont pas toujours de leur ressort, en premier lieu bien sûr la LGV où il y a des réserves dessus, et aussi le Grand stade. Il pense même que chacun a pu voir sur la dernière enquête réalisée pour la Communauté urbaine, que ce projet manquait beaucoup d'empathie de la part de leurs concitoyens. Il ajoute que ce sera en gardant à l'esprit aussi l'impact sur le long terme de leurs choix d'aujourd'hui, les investissements d'aujourd'hui étant le quotidien de demain, et cela vaut notamment pour les fameux PPP qui ont prouvé qu'ils ne représentent pas une option financière pertinente sur le moyen et sur le long terme. Ils pensent qu'il faut vraiment éviter absolument le recours à ce type de financements.

Il considère qu'ils doivent être également inventifs en initiant de nouveaux modes de faire tels que la mutualisation des services et la mise en place des passerelles entre le niveau communautaire et le niveau communal, et là, il estime que la future métropole devrait leur en donner l'occasion. Il pense qu'ils ont vraiment des gains à faire, à revoir un certain nombre de façons de faire, de modes de faire, de modes de gestion, de façon que tout soit d'une part clarifié, mais aussi beaucoup plus efficace. Il estime que c'est en clarifiant aussi à minima leurs compétences, notamment concernant la propreté et le stationnement, et plus largement, en adaptant la Cub à son époque et aux enjeux de demain, tant dans sa gouvernance que sur le plan des compétences, en lien avec son futur statut de métropole, mais aussi avec les attentes légitimes des habitants de l'agglomération.

Pour conclure, il trouve que ce rapport d'orientations budgétaires ouvre la porte à un débat dont son prédécesseur, Patrick BOBET, a fait état, et dont ils ne sauront bien sûr faire l'économie ici, qui est la question de l'évolution des tarifs. Poser des questions n'est pas y répondre, souligne-t-il, mais c'est déjà mettre en débat ce sujet, et il pense que, par honnêteté intellectuelle envers les habitants et les usagers de l'agglomération, on ne peut pas décemment faire croire que leur collectivité pourra, ad vitam aeternam, continuer à étendre le réseau, à l'améliorer, à acheter des bus, à faire de la troisième phase et à aller de plus en plus sur de nouveaux projets structurants de transports qui sont nécessaires (il parle des transports, mais il n'y a pas que les transports), tout en maintenant les tarifs, sans même les indexer sur l'inflation. Alors certes, le contexte économique, social et sociétal n'est pas forcément propice, mais une telle position n'est pas tenable financièrement éternellement, à son sens en tout cas. Donc, il faudra bien que politiquement, l'on prenne une décision, notamment sur au moins l'indexation sur l'inflation, et il précise que c'est au moins le minimum que l'on sera obligé de faire, sachant que rien qu'avec cela, ils n'arriveront pas à joindre les deux bouts des investissements qu'ils souhaitent engager et du fonctionnement qui en découlera.

M. Thierry MILLET rappelle à M. le Président et à ses collègues qu'en 2011 comme en 2012, il leur avait demandé de réorienter la gestion de cet établissement vers une sobriété accrue, de constituer des réserves pour disposer d'une marge d'intervention dans les temps difficiles qui s'annonçaient, et d'éliminer du budget de cet établissement, tant du point de vue du fonctionnement que de l'investissement, ce qui est du domaine du superflu. Il leur fait observer que cette position n'est pas nouvelle, puisqu'il y a cinq ans, en juillet 2008, lors du vote de l'ARENA, il avait déjà exprimé ce même point de vue. Plus que jamais, il considère que les collectivités et les établissements publics doivent évoluer dans leur gestion, car ce sont eux, décentralisation et quasi-faillite de l'État obligent, qui sont

confrontés à la cohorte des victimes des réajustements économiques. Une nouvelle fois, aujourd'hui, il leur demande de réorienter leur gestion, leurs ressources devant être réservées à ce qui est économiquement rentable et socialement indispensable. Il leur rappelle que n'ayant pas été entendu pour la préparation du budget 2012, il avait voté contre ce budget, et que n'ayant à nouveau pas été entendu lors du débat sur les orientations du budget 2013, il avait dû une nouvelle fois voter contre ce budget. Comme il l'a déjà dit ici à plusieurs reprises, cet établissement n'est pas sur une planète à l'écart de l'économie réelle. D'ailleurs, fréquentant à la fois la Cub et le monde économique, il est troublé par ce qu'il ressent lorsqu'il compare l'atmosphère de ces deux univers : continuité sereine et certitudes d'un côté, remise en cause permanente et adaptation sous contraintes de l'autre. Il estime que les collectivités et les établissements publics doivent s'adapter et faire face aux conséquences de la situation financière et économique que vivent les entreprises et les ménages. Dans ces conditions, il se demande que penser du dernier rapport de la Chambre régionale des comptes débattu ici-même en séance le 25 octobre, où il est démontré que la Cub pratique une fiscalité sur les entreprises qui est plus élevée que la moyenne des Communautés urbaines, et si c'est comme cela que l'on pense aider les entreprises, alors que leurs marges sont déjà à leur niveau le plus bas depuis 25 ans, et que ce niveau de marges est le plus faible d'Europe. Par ailleurs, en augmentant de 3,8 % par an les frais de personnel et en constatant l'embauche de 200 personnes en plus tous les quatre ans, il se demande si on peut dire que la gestion de la Cub soit conforme à la rigueur des temps, la rareté de l'argent public étant avérée et les limites de la ponction fiscale étant dépassées depuis longtemps. Le contexte impose de changer leurs habitudes, et force est de constater à son avis, que c'est plutôt la continuité des attitudes qui règne ici. Il veut préciser à nouveau qu'il ne s'agit pas de couper la dépense, ce qui serait une mauvaise attitude, il s'agit au contraire d'affecter leurs moyens différemment.

Pour illustrer son propos, il y a une question qui lui tient à cœur, parce qu'elle est porteuse d'attractivité économique ; il s'agit de la desserte de l'aéroport qui est un enjeu métropolitain majeur. Au fil de prises de positions et d'articles, il a évoqué plusieurs fois depuis 2008, l'importance de la liaison rail/air par tramway et la correspondance entre l'aéroport et la gare Saint-Jean. Si seulement ils avaient fait ce choix avant de penser à certaines dessertes locales, il considère qu'ils jouiraient en ce moment d'un atout considérable qui leur permettrait d'espérer que les 35 000 nouveaux emplois que M. le Président a décrétés pour 2030 dans son projet métropolitain, ne soient pas une chimère, car c'est un pari osé que M. le Président a fait en période économique difficile. Sans cette liaison, ce pari devient carrément téméraire, et une fois de plus, il répète que pour préparer l'avenir, une réorientation de la dépense est incontournable. Autant leur dire que la continuation des habitudes budgétaires de leur établissement dénoterait une certaine indifférence à la réalité que vivent bon nombre de leurs concitoyens, et pour toutes ces raisons qui s'inscrivent dans la continuité de ses prises de position depuis plusieurs années, il leur demande que la construction du budget 2014 soit adaptée au contexte durable auquel ils sont confrontés.

M. Jean-Claude GALAN indique que ce n'est pas facile de nager à contre-courant, et c'est un peu le sentiment que l'on peut avoir après la présentation de ce rapport, mais aussi les différentes interventions qu'il vient d'entendre. Le budget de la Cub et son programme prévisionnel d'investissement ne sont pas, comme ils l'ont dit en son temps, des budgets d'austérité, puisque prévoir 500 M€ d'investissements jusqu'en 2018 pour le cadre de vie et le logement, envisager 1,5 milliard pour l'amélioration des dessertes en transports en commun, c'est se hisser au niveau des exigences des besoins des habitants de la Cub. Ceci est indéniable, et ils continuent à partager ces orientations, mais, les élus

Communistes et Républicains se demandent si ces orientations sont tenables quand monte l'injonction à la rigueur budgétaire, question qui est posée à M. le Président. Raison pour laquelle ils ont émis de grandes réserves sur un PPI qui était déjà contraint par les règles d'or naissantes : enveloppe normée et coup de rabot arbitraire de 10 % sur tous les projets, la course à l'austérité passant hélas aussi par la Cub.

Ici, l'on reporte des rénovations d'école ; là, on revoit à la baisse des ambitions d'une politique d'intérêt communautaire et demain, leur dit-on, il faudra faire des choix, des arbitrages, bref, faire des coupes. D'ailleurs, même s'ils ne le souhaitaient pas, il fait observer que le législateur s'en charge à leur place, car non content d'avoir instauré la règle d'or au niveau européen, voici qu'une majorité de députés est favorable à l'application de celle-ci pour les communes et les futures métropoles. Ainsi, les communes ou EPCI qui ne répondent pas aux critères de mutualisation des services édictés là-haut seraient sévèrement et financièrement sanctionnés, et il précise que par mutualisation, il faut évidemment entendre « restriction du domaine des services publics ». Ils partagent d'autant moins cette vision budgétaire-là, qu'elle vient percuter directement la capacité de cet établissement à poursuivre à moyen terme ses ambitions en matière de logement, de transport et de service public, et à court terme, elle fait peser une menace sur le pouvoir d'achat des travailleurs habitant la Cub. Car, quand on souhaite réduire la dépense publique tout en épargnant les entreprises, sous prétexte de préservation de la compétitivité, à leur sens, c'est inévitablement vers les ménages et les usagers des services publics que les regards se tournent. Ils ont à cet égard, entendu des propos très inquiétants sur les tarifs des transports en commun, ici et maintenant.

Faire circuler plus de tramways, plus de bus, mettre à disposition des vélos ou des voitures partagées, cela doit être l'œuvre de la collectivité publique financée par l'impôt des ménages et par l'impôt des entreprises, estiment-ils. Prétendre se rapprocher de la vérité de prix quand on parle de ticket de tramway, c'est au mieux irréaliste à leurs yeux ; au pire, cela signifie enterrer leurs ambitions en matière écologique et de qualité de vie. Il déclare qu'ils s'y opposeront catégoriquement et feront valoir leur préférence pour une gestion à 100 % publique des transports en commun, et pour une politique tarifaire allant vers la gratuité.

Enfin, ils ne s'attarderont pas sur les prévisions de retour à la croissance en 2014, car c'est certainement parce que leur établissement croit en ces prévisions qu'il refuse l'adhésion à l'Agence de financement des collectivités locales, ce qui confirme l'appréciation qu'ils avaient de cette Agence qui, tout en parlant de mutualisation, maintient les collectivités dans le « chacun pour soi ». Ils estiment qu'ils sont donc loin d'un pôle public bancaire qui mettrait les investissements à l'abri des appétits des marchés.

Ce qu'ils voient pour l'instant, c'est que le nombre des chômeurs de catégorie A par exemple, a augmenté de 11 % en un an sur la CUB, et que le pouvoir d'achat des ménages continue de souffrir. Ils considèrent que le rôle de la Cub est donc de poursuivre une politique ambitieuse d'investissements pour soutenir une activité économique répondant aux besoins sociaux et environnementaux, c'est aussi de renforcer les services publics au service d'une population en grande fragilité.

M. Alain ANZIANI voudrait commencer par adresser ses félicitations à Ludovic FREYGEFOND et à ses services, et il ajoutera pour sa part qu'il en profite pour préciser qu'il accorde toute sa confiance à Ludovic FREYGEFOND.

Il a été beaucoup parlé d'effet ciseau, mais il pense que cela ne doit pas être une surprise, puisque, au fond, l'effet ciseau entre les dépenses et les recettes menace toutes les collectivités territoriales et ce faisant, il menace évidemment la Communauté urbaine. Mais, il ne sait pas si, chacun dans leur commune, ils ne sont pas inquiets d'un effet ciseau qui concerne aussi leur propre commune. Il croit que dans toute la France aujourd'hui, la menace est là et ils doivent évidemment la prévenir.

Il précise qu'elle est là pour des raisons qu'ils connaissent bien, car depuis des années et des années, les dotations de l'État baissent, et depuis des années et des années, les besoins des populations ainsi que leurs compétences, par voie de conséquence, augmentent. Il voit là une sorte de logique qui devra trouver une solution. Il pense qu'ils sont aujourd'hui dans une période transitoire, mais qu'il faudra évidemment qu'ils arrivent à affiner cette égalité des recettes et des dépenses, et cet effet ciseau ne doit donc pas les surprendre, et la question qui est posée à partir de là est de voir comment l'éviter. Il estime qu'ils ne l'éviteront pas avec des effets de manche et avec de la démagogie, voire avec des discours à forte tonalité électoraliste. Il vient d'entendre tout à l'heure M. MILLET prendre la parole, et il considère qu'il avait un train de retard ou un tramway de retard. Il pense qu'il n'était pas présent au dernier Conseil de communauté, sinon il aurait su que les points qu'il a abordés, ils les avaient abordés sereinement et d'ailleurs, d'une façon consensuelle, sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, qui est tout de même particulièrement positif. Il estime en effet qu'il faut souligner le positif, car si l'on ne voit que le négatif, c'est que l'on fait de l'électoralisme. Il répète qu'il était donc particulièrement positif et ils ont également abordé lors du débat, le problème de la desserte de l'aéroport, celui de la fiscalité des entreprises, ces sujets ayant fait l'objet, ici, de beaucoup d'échanges, mais finalement aussi d'un certain consensus.

Il redit que la question est « *comment l'éviter ?* », éviter étant prévenir les effets. Il indique qu'ils ont les moyens de prévenir les effets, d'abord parce que depuis plusieurs années, la Communauté urbaine, sous l'autorité de son Président, a maîtrisé les frais de fonctionnement. Il souligne que ce n'est pas si simple que cela à faire, comme ils le savent tous, mais il y a moins 10 % par exemple pour l'enveloppe des CODEV, des frais de fonctionnement qui ont augmenté de 4,7 % et dont ils connaissent évidemment la difficulté de les maîtriser totalement, du fait en particulier de la masse salariale qui s'impose à eux, car même s'ils ne créent pas un seul emploi nouveau, il y aura forcément une évolution de la masse salariale. Ils doivent donc évidemment gérer cela, et ajoute que ce n'est pas simple aussi du fait de leur politique ambitieuse en matière de transports. Cette maîtrise de fonctionnement illustre un mot qui lui est cher et qu'il emploie très souvent : « sobriété ». Il croit qu'il faut effectivement de la sobriété dans les dépenses, mais il voudrait dire à M. GALAN que la sobriété ne doit pas se traduire par un affaiblissement de leur service public, et c'est bien toute la difficulté. Il insiste sur le fait qu'il faut être sobre dans la dépense, mais il faut maintenir le haut niveau de service public qui est nécessaire, surtout dans la période actuelle.

Il considère qu'ils ont également les moyens de leur ambition, parce qu'aujourd'hui, ils ont un bon niveau d'autofinancement, comme Ludovic FREYGEFOND l'a rappelé tout à l'heure, même s'il est exact que cette année, ils constatent une baisse de cet autofinancement qui, globalement, reste à un haut niveau. Il ajoute qu'ils ont une capacité de désendettement tout à fait acceptable, en tout cas nettement inférieure à celle qui doit déclencher des alertes rouges, et aussi parce qu'ils ont un budget d'investissements qui reste ambitieux. Là aussi, il

voudrait le redire à tous ceux qui s'inquiètent, et dont il comprend profondément cette inquiétude, parce que l'investissement, c'est effectivement l'emploi, et qu'il faut regarder les chiffres, à savoir 110 M€ d'investissements en 2014, dont 40 % pour le transport. Cela veut dire pour eux 496 € d'investissements par habitant, alors qu'il fait observer que la moyenne dans les autres communautés urbaines est de 410 €. Il insiste donc sur le fait qu'ils font mieux ici que dans les autres communautés urbaines, même si les situations ne sont pas toujours tout à fait comparables. Cela est bien et n'est pas simplement destiné à se flatter, mais il invite à constater le fait qu'ils font mieux que dans les autres communautés urbaines, même si toutes les situations ne sont pas comparables, et ils maintiennent aussi leur rôle de bouclier des communes. Il précise qu'ils le font grâce notamment à une redistribution auprès des communes qui reste tout à fait acceptable, et ils parviennent à tout cela avec un objectif qui est le leur aujourd'hui, qui, à son avis, est indépassable, incontournable, qui est la stabilité fiscale. Il pense qu'ils ne peuvent sans doute pas faire autre chose que la stabilité fiscale, ici, comme dans l'ensemble de leurs communes.

Répondant à un élu qui l'interpelle, il lui fait remarquer que la différence qu'il y a entre l'État et la Cub, c'est qu'à l'État, les caisses sont vides, complètement vides. Il l'invite à deviner qui a vidé les caisses, depuis des années et des années, tandis qu'ils ont cette chance, ici, dans leurs collectivités, d'avoir des caisses qui restent pour l'instant encore à la hauteur des enjeux et donc, de pouvoir maintenir la stabilité fiscale.

M. Alain JUPPÉ rappelle que la préparation de leur budget 2014 s'inscrit dans un contexte économique national qui est profondément dégradé, et il dirait même franchement alarmant. Il n'y a pas de reprise et les chiffres qui viennent d'être publiés pour le troisième trimestre de l'année 2013 le montrent avec -0,1 % en ce qui concerne l'activité générale, et par ailleurs, la courbe du chômage qui ne s'améliorera pas d'ici la fin de l'année, même si les chiffres concernant les jeunes sont meilleurs, et il faut s'en réjouir, du fait de la mise en place de contrats d'avenir qui pèsent lourdement sur les finances publiques. Mais il constate que, d'un autre côté, les plans sociaux se multiplient et la situation reste extrêmement négative de ce point de vue. Par ailleurs, le seuil de tolérance fiscale est atteint, comme ils le voient tous les jours, si bien que certaines réformes fiscales, qui sont dans leurs principes pertinentes comme l'écotaxe ou comme la TVA Compétitivité emploi, ne peuvent pas être mises en œuvre, parce qu'elles sont rejetées par l'opinion. Il souligne que tout ceci conduit à une crise politique qui fragilise la capacité de décision de l'exécutif. Il ne sera pas plus long sur ce contexte, mais il souligne qu'ils ne sont pas un îlot de prospérité dans un océan de stagnations, et cela a forcément des conséquences sur leur Communauté urbaine.

Certes, elle est en bonne santé financière, comme ils l'ont constaté à la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes le mois dernier et s'en réjouissent tous, et il rappelle que c'est leur responsabilité collective, au terme de deux décennies et plus de cogestion de cet établissement public. Mais il indique que la Communauté va subir de plein fouet la baisse sévère des concours de l'État qui atteint un niveau jamais atteint pas le passé (7 M€ sur la seule DGF), et il faut ajouter à cela différentes mesures, en particulier la montée en puissance du fonds de péréquation intercommunal, qui va leur coûter un peu plus de 4,8 M€ en 2014 et un peu plus de 6,6 M€ en 2015, d'où l'effet ciseau qu'ils ont tous constaté, et que toutes leurs collectivités rencontrent, puisqu'elles sont toutes aussi taxées par le désengagement de l'État, ce qui n'est pas une consolation.

Il précise que cet effet de ciseau est inscrit dans les chiffres qu'ils connaissent tous, à savoir des recettes qui vont augmenter globalement de 0,5 %, malgré une progression dynamique

des bases des impôts. Il rappelle que dans le total de leurs recettes, la part fiscale est en augmentation de 3,2 % pour ce qui concerne la fiscalité sur les entreprises, et pour ce qui concerne la fiscalité sur les ménages, de 3,8 % ; en revanche, bien sûr, les dotations de l'État diminuant drastiquement, le total stagne à + 0,5 %. Il indique que de l'autre côté, des dépenses de fonctionnement sont en progression de 4,7 % sur le seul budget principal, et en ce qui concerne la masse salariale, + 3 %, il pense qu'ils peuvent difficilement faire mieux, sauf à réduire un certain nombre de services. Il rappelle que cette progression est liée à la fois au déroulement des carrières, ce que l'on appelle le GVT, mais aussi à l'augmentation des cotisations patronales sur les retraites.

En revanche, il estime qu'un poste est très préoccupant dans leurs dépenses de fonctionnement, c'est la contribution forfaitaire d'exploitation au budget des transports qui va augmenter de près de 17 % pour les raisons qui ont été évoquées, mais le chiffre est là. Il fait observer en conséquence, une baisse sensible de leur épargne brute qui va diminuer de 8,6 %, et au total, de l'autofinancement de leur budget d'investissement qui est en diminution de 11,5 %. Il précise qu'ils maintiennent à juste titre un niveau d'investissement élevé, 610 M€, et donc, pour boucler l'exercice, il faut qu'ils reprennent un endettement qui reste tout à fait supportable, comme il l'admet volontiers, puisqu'ils ont dans ce domaine une marge de manœuvre importante. Ludovic FREYGEFOND rappelait tout à l'heure leur capacité de désendettement qui se fixe à 1,9 année, ce qui est très bien, puisque l'on considère que le seuil d'alerte est plutôt aux alentours de 7, et il note donc qu'ils ont de la marge ; il n'en reste pas moins qu'il faut anticiper et qu'ils ont un certain nombre de conséquences à tirer sur leurs différentes politiques, de cet effet de ciseau qui va perdurer, puisqu'il ne voit pas les concours de l'État augmenter de manière significative dans la période qui est devant eux.

Il voudrait évoquer à ce propos trois ou quatre questions qui lui paraissent assez stratégiques, et d'abord celle de la compétence. Face à la difficulté qu'ils viennent d'analyser et qui est constatée par tout le monde, il croit qu'il leur faut plus que jamais se recentrer sur leur cœur de métier, exercer pleinement leurs compétences, mais ne pas chercher à les élargir dans des domaines qui ne sont pas prioritaires. Il pense que l'on voit bien que la priorité, ce sont les transports et il y a un poids très lourd de leurs investissements dans ce domaine qu'il faut maintenir.

Exercer pleinement leurs compétences, cela l'amène à évoquer la question de la propreté, ayant vu que le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux lançait quelques propositions ce matin. Il serait tenté de dire « enfin ! » car cela fait des années que sur les injonctions de la Chambre régionale des comptes, ils cherchent à régler ce problème. Il confirme dire « enfin ! » car cela fait plusieurs années qu'il le demande, et cela fait plusieurs années qu'il a fait à M. le Président des propositions. D'ailleurs, il considère que si M. le Président était parfaitement honnête, il reconnaîtrait, plutôt que de ne pas l'écouter, qu'ils ont engagé un processus de concertation sur cette question depuis des mois et des mois pour essayer de régler le problème. Il se réjouit, mais il faut voir dans quelles conditions le faire.

Il voudrait préciser sa pensée dans ce domaine. Il indique que d'abord, la première solution, c'est de tout rapatrier à la CUB, et c'est ce que M. le Président propose apparemment ce matin. Il faut voir ce que les différentes communes en pensent et il voudrait préciser tout de suite qu'il n'est pas question pour eux de payer deux fois. Ces dépenses sont des dépenses indues des communes et il souligne qu'il y a bien longtemps que la Cub aurait dû les leur rembourser, ainsi que le demande la Chambre régionale des comptes. Donc, si les

personnels sont transférés, il n'est pas question de transférer les crédits, et il pense que les 28 communes de la Communauté urbaine prendront la deuxième position.

Le deuxième schéma possible à son sens, c'est que la Communauté urbaine de Bordeaux délègue avec un fonds de concours certaines de ses responsabilités aux communes. Il faut bien voir aujourd'hui ce qu'il se passe, et il fait observer que la propreté, cela marche dans leurs communes.

M. le Président Vincent FELTESSE estime qu'il ne peut pas dire cela, **M. Alain JUPPÉ** persiste et signe et redit que la propreté à Bordeaux est assurée dans de bonnes conditions. Il constate en particulier qu'ils ont gagné la bataille sur les graffitis, qui étaient vraiment très répandus dans leur ville il y a encore quelques années. Ce qui ne marche pas, c'est la collecte des ordures ménagères dans le cœur historique et il souligne que **M. le Président** l'a lui-même reconnu, d'ailleurs. Il s'interroge donc et pense que beaucoup de maires s'interrogeront sur ces questions : n'est-il pas plus efficace de jouer la proximité, les services communaux étant beaucoup plus proches des préoccupations des habitants. Il a de nombreux témoignages d'habitants qui lui disent : « *Quand on réagit auprès de nos élus locaux, cela bouge* » ! Il précise que les services communautaires sont très bien organisés et marchent très bien, mais ils sont beaucoup plus éloignés des réalités du terrain, et donc l'alternative, c'est un fonds de concours aux communes pour leur permettre d'assumer ces responsabilités de proximité. Plutôt que de s'énerver, il estime que l'on devrait réfléchir sereinement à cette question.

Il revient sur la question des compétences, pour inviter à se concentrer sur leurs compétences propres. Il ne voit absolument pas la nécessité pour la Cub de se mettre à organiser un marathon par exemple, et n'est pas sûr que cela soit une dépense tout à fait opportune, pas plus que ne serait une dépense opportune de développer une programmation culturelle estivale. Il propose donc de revenir à leurs compétences, qui sont vraiment au cœur de leur fonction et de leur mission.

Le deuxième problème qu'il voudrait évoquer, et qui l'a déjà été à plusieurs reprises, c'est celui du budget des transports. Ils voient bien que la situation n'est pas tenable sur le long terme, car il rappelle qu'ils passent d'un taux de couverture des dépenses qui était de 36,9 % en 2013 à 28,7 % en 2014. Ils avaient indiqué que le blocage des tarifs qui a été décidé en 2013 et en 2014 leur paraissait dangereux sur le long terme, et ils avaient fait d'ailleurs à l'époque des contre-propositions. L'on voit bien, et il souscrit tout à fait à ce qui a été dit à la fois par **Patrick BOBET** et par **Gérard CHAUSSET**, qu'ils ont à s'interroger sur cette question et qu'ils ne pourront pas maintenir une politique tarifaire totalement bloquée, d'autant que la motion qu'ils ont votée lors de la séance dernière pour demander au gouvernement de ne pas porter la TVA de 7 % à 10 % n'a pas eu d'effet, à sa connaissance.

Le troisième problème qu'il souhaite évoquer, est celui de la mutualisation entre les communes et les services communautaires, qui est prévue dans l'acte III de la décentralisation. C'est sans doute une source d'économies potentielles sur l'ensemble du millefeuille territorial, mais encore faudra-t-il qu'ils réfléchissent attentivement à concilier cette mutualisation avec une autre préoccupation qui est celle de la proximité qui, elle, relève des communes. Comme ils le voient bien à son avis, dans tous les domaines, en particulier dans le domaine social, c'est là que les choses peuvent se passer le mieux, au contact de leurs concitoyens.

Enfin, en quatrième point, il estime qu'il y a des recherches d'économie à approfondir dans ce budget, et il n'est pas sûr que l'anticipation de la rupture du contrat de concession de l'eau soit tout à fait opportune dans le contexte budgétaire actuel. Il en résultera sans doute un dédit d'une centaine de millions qu'ils pourraient économiser s'ils respectaient le calendrier, de même qu'il regrette que l'on ait abandonné, semble-t-il, l'hypothèse d'un financement par un adossement à une concession autoroutière de la rocade. La mise à deux fois trois voies pourrait être accélérée en quatre ou cinq ans, sans péage et sans prélèvement sur les finances de leur collectivité, et c'est à ses yeux une question qui mériterait d'être approfondie.

En toute hypothèse, il signale que ce budget 2014 sera un budget de transition et que des révisions douloureuses seront nécessaires dans la période qui suivra.

M. Pierre HURMIC estime que ce futur budget 2014 sera effectivement un budget de transition, qui leur sera d'une part imposé par les contraintes budgétaires qui ont été évoquées par les uns et les autres, notamment la baisse de la dotation générale de l'État de 7 m€, mais aussi par la réforme législative dont ils ne peuvent pas faire ici l'économie de la réflexion. Et à cet égard, suite aux réflexions de M. le Maire de Bordeaux en ce qui concerne les compétences, les invitant à rester attachés à leurs compétences traditionnelles il note qu'ils sont une des seules communautés urbaines de France à être restée arc boutée sur ses compétences de 1966 et à refuser une extension que d'autres ont acceptée postérieurement à la loi, mais il n'a pas envie d'aborder ce débat pour la bonne raison qu'il considère qu'il est maintenant dépassé. Il souligne que le législateur va tous les mettre d'accord, c'est-à-dire que l'accord que les élus EELV ont voulu ou qu'ils n'ont pas pu obtenir ici pour l'extension des compétences, le législateur va le leur imposer puisque, comme chacun sait, la loi va les obliger à prendre des compétences en ce qui concerne notamment les équipements sportifs et les équipements culturels d'intérêt d'agglomération. Il répète qu'ils n'auront pas à en débattre, mais simplement à appliquer la loi. Il considère donc que ce débat est derrière eux.

Il ajoute également que ce qui l'incite à penser que ce débat est non seulement derrière eux, mais un tant soit peu archaïque, c'est que lorsque l'on consulte leurs concitoyens, contrairement à ce qu'il a entendu dire ici à plusieurs reprises, et il se réfère notamment au baromètre du climat intercommunal qui a été rendu public hier, l'on se rend compte que leurs concitoyens émettent tous un souhait d'intervention croissante de la Communauté urbaine dans de nombreux domaines, et ils mettent en numéro 1 la propreté des trottoirs à 83 %, la culture à 78 % et le sport à 75 %. Il considère que non seulement, le législateur va les obliger à prendre ces compétences, mais en plus, c'est le souhait très clairement affirmé de leurs administrés, et ils appliqueront donc la loi.

De même, dans le domaine de la propreté, il estime le débat ici un peu archaïque. Ils avaient une exception bordelaise qui fait qu'ils n'avaient pas appliqué la loi jusqu'à présent en ce qui concerne le fait que la propreté, le nettoyage, devaient être, en vertu de la loi, une compétence communautaire. Cette loi n'a jamais été appliquée ici à Bordeaux et dans l'ensemble des communes de la Communauté urbaine, et il rappelle qu'ils ont naturellement à l'appliquer, s'agissant aussi d'un souci de cohérence et de mutualisation, et qui dit mutualisation dit économies. Il considère que les uns et les autres ne peuvent pas dire ici « *Nous allons avoir des économies draconiennes à faire* » et refuser l'obstacle lorsque des économies se présentent à eux, notamment par la voie de mutualisation nécessaire et par la

fin des doublons de financement que l'on voit aujourd'hui. Ils doivent d'autant moins le faire à ses yeux, qu'il y a le constat que la propreté dans le centre-ville de Bordeaux est actuellement mal assurée, et il pensait qu'ils seraient là tous prêts à reconnaître cette réalité. A son avis, on ne peut pas toujours dire que c'est la faute de la CUB ou que c'est la faute des déchets, car globalement, la ville n'est pas propre, et c'est aussi de la faute des Bordelais. Il trouve qu'il y a un incivisme trop répandu dans cette ville et croit que c'est une responsabilité collective, chacun devant prendre ses responsabilités. Mais, il lui semble qu'une meilleure cohérence et une mutualisation des services peuvent leur permettre de lutter efficacement contre cette spécificité bordelaise.

Mme Françoise CARTRON, comme on a beaucoup parlé des compétences, a tout de même envie de rappeler quelques réalités, voire quelques vérités. Elle estime que dans ce qu'ils ont entendu, il y a beaucoup d'hypocrisie, sans doute due au jeu politique, mais il vaut mieux dire les choses.

Tout d'abord, d'une manière générale, elle reconnaît que les dotations aux collectivités baissent de la part de l'État, et cela serait très hypocrite de ne pas le dire. Mais il est vrai aussi qu'ils sont devant un gouffre abyssal, la dette de notre pays, et dire que tout le monde doit apporter sa contribution au redressement ne lui apparaît pas quelque chose de partisan. Elle considère qu'il y a une nécessité. Peut-être que le Président de la République n'a pas dit en son temps l'état dans lequel se trouvaient les finances, lorsque le gouvernement s'est mis en place, peut-être qu'il aurait fallu le dire, pour qu'il y ait une prise de conscience et qu'ils arrêtent, les uns et les autres, de dire que l'on pouvait toujours en faire plus et aller plus loin.

Sur les compétences évoquées, culture ou sport, elle estime qu'ils sont en pleine hypocrisie. Elle rappelle qu'ils ne les ont pas sorties du chapeau et créées de toutes pièces, ils sont partis d'une situation où, au nom de l'antériorité, au nom de l'avantage acquis peut-être, il y avait un certain nombre de manifestations culturelles et sportives qui étaient accompagnées et pas d'autres, parce que le premier arrivé était servi. Elle indique qu'il y avait le Salon du livre de Bordeaux, parce que c'était historique, puis, le salon de la BD qui arrivait et qui n'y avait pas droit, parce qu'il était arrivé trop tard ; et puis, on leur parle de manifestations sportives, avec le Décastar qui a toujours été accompagné, et elle se demande alors, pourquoi l'on n'ouvrirait pas la réflexion pour les autres manifestations qui se passent ailleurs. Et puis, en termes d'investissements, tout le monde s'est accordé à dire : « *Oui, c'est normal, le Centre culturel du vin, c'est culturel, cela rayonne, il faut y aller* », et donc, ils y sont allés, alors que c'est pourtant hors compétences quelque part. Et puis après, il y a le Grand stade, pourquoi pas, et bien sûr, du coup, il y a l'Arena ; si l'on veut tout remettre en cause, elle considère qu'il faut avoir le courage de dire que l'on arrête tout. Mais elle estime que l'on ne peut pas continuer à dire qu'il y a des choses qui, historiquement ou parce qu'on leur trouve un élément de dynamique, de rayonnement économique particulièrement exceptionnel, on tord un peu le cou. Elle souligne que ce qu'ils ont voulu faire, c'est mettre à plat et mettre de la transparence. De toute manière, il convient que la prochaine règle qui s'appliquera aux métropoles les mettra tous d'accord, et ils auront juste eu le tort d'avoir anticipé, d'avoir mis de la transparence et de l'équité, pour une dérive budgétaire totalement marginale, parce que c'est pas là que se situent forcément leurs vrais problèmes.

M. Max GUICHARD se posait la question de savoir s'il intervenait ou pas dans ce contexte de discussions, où il se doutait bien qu'à un moment, le ton allait s'élever, période électorale oblige. Il s'aperçoit que tout le monde, sauf les élus Communistes et Républicains, parle de

contraintes, de cette nébuleuse des contraintes, ajoute-t-il. Il leur signale que les contraintes, ils les ont votées. Il entend tout le monde prendre sa place pour lutter contre ces contraintes et redonner un peu de souffle à leurs budgets, et là, tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faille augmenter les tarifs et pour trouver que la pire des bêtises qu'a faites la Communauté urbaine est le gel des tarifs des transports : c'est un crime, constate-t-il. Et puis sur la mutualisation, il considère qu'il y en a un qui a eu le courage de dire ce que cela signifiait, c'est Pierre HURMIC, et cela veut dire tout simplement de l'économie, c'est-à-dire de la suppression de personnels pour être plus efficace. C'est cela que signifie la mutualisation à leurs yeux, c'est cela que cela veut dire, et c'est comme ça que cela se pratiquera, parce que c'est comme ça que cela s'est pratiqué partout où elle s'est faite. Il insiste sur le fait que partout où elle s'est faite, cela s'est pratiqué comme cela. Alors, tout le monde doit prendre sa place et puis ils vont voir, au cours d'une délibération prochaine, que par contre, les entreprises, au nom de la sacro-sainte compétitivité, là, il ne faut pas trop y toucher, et on n'y touche pas.

Alors il intervient dans l'océan qui l'entoure de finalement d'accord, sauf avec lui, car il sent bien qu'il y en a qui poussent le bouchon un peu plus loin que d'autres. Il a entendu Alain JUPPÉ, et sent bien la position bien dans ses bottes d'un homme de droite, mais, finalement, sur des aspects structurants de l'avenir de leur collectivité, il ne voit pas trop de différences de la part de M. CHAUSSET, y compris avec ce qu'a dit Patrick BOBET, y compris avec certaines interventions d'Alain JUPPÉ. Et cela le navre, cela le navre pour l'avenir, et cela le rend malheureux !

M. Alain JUPPÉ, sans poursuivre sur le terrain trop politique, déclare être peut-être un homme de droite droit dans ses bottes, mais il est malheureux que Max GUICHARD soit un communiste mal dans sa peau. Il peut le comprendre, car ils ont entendu dans sa bouche des déclarations ou des condamnations très éloquentes du désengagement de l'État jusqu'en 2012, et depuis, c'est silence radio.

M. Max GUICHARD estimant qu'il l'a mal écouté, M. Alain JUPPÉ lui répond qu'il ne l'a peut-être pas écouté, mais enfin, ce n'était pas très tonitruant, et cela l'était moins qu'avant en tout cas.

Concernant la deuxième petite intervention de Françoise CARTRON, il constate qu'elle utilise des mots forts. Elle l'accuse d'hypocrisie, et il ne l'accusera pas de mauvaise foi. Ils n'ont jamais contesté l'idée que la Communauté urbaine puisse intervenir dans des investissements d'intérêt d'agglomération, car bien sûr, c'est sa compétence, et cela va de soi. Il signale au passage d'ailleurs que l'investissement de la Communauté urbaine dans l'Arena sera trois à quatre fois supérieur à son investissement dans le Stade, puisqu'il faut tout de même rétablir un petit peu les proportions, et donc, ce qu'il conteste en revanche, c'est le grignotage permanent d'une politique culturelle de proximité qui ne leur apporte pas grand-chose, sinon un effet médiatique et qui leur permettrait de faire des économies, peut-être marginales, mais au moins, là où ils en sont, les économies marginales sont absolument nécessaires. Telle est sa position sur ce sujet et ils verront bien effectivement comment les choses se passent, parce que contrairement à ce que dit Pierre HURMIC, l'application de la loi supposera que l'on se mette d'accord sur la détermination de l'intérêt métropolitain ou communautaire, ne sachant pas quel est le vocabulaire exact de ces opérations. Et ils auront donc l'occasion d'en parler.

M. Gérard CHAUSSET déclare à **M. GUICHARD** que pour sa part, il est pour une ligne claire, et il côtoie de ses collègues dans d'autres instances, par exemple au GART qui sont tout à fait sur cette même position. Ici, on peut avoir des postures, on peut avoir des positions, mais il ne se sent pas du tout en difficultés avec ses opinions et ses convictions de gauche et d'écologiste, en disant tout simplement concernant la tarification, que soit l'on décide que c'est gratuit et alors il faut trouver qui va payer, soit l'on essaie d'avoir un discours qu'il estime, en toute modestie, de responsabilité. À un moment donné, il faut savoir équilibrer les comptes le plus possible, le mieux possible, le plus juste possible, et il pense que, ne serait-ce que de suivre l'inflation, ce n'est pas vraiment tomber à droite avec un tel discours. Il croit qu'il faut savoir raison garder.

Et puis il précise que la mutualisation, ce n'est pas forcément supprimer des services, car il y a des besoins sociaux nouveaux, une société qui évolue, et cela veut donc dire qu'il faut peut-être revoir parfois un petit peu ce que l'on fait, pour voir comment l'on peut faire avec les mêmes ou avec quelques autres, différemment et mieux, tout simplement. Il faut se poser des questions, et il indique que ce n'est pas pour cela que l'on va mettre des gens au chômage ou supprimer des postes. Il pense qu'il y a tout de même un minimum de réflexion et d'analyse à avoir sur ce que font leurs collectivités, tout simplement. C'est le moment de le faire, ajoute-t-il, car ils sont à la veille des élections, et doivent le faire maintenant, sans se jeter des anathèmes. Il estime qu'il faut être un peu responsable par rapport à cela, sinon, l'on peut bien sûr promettre de raser gratis, car c'est très facile à faire.

M. Ludovic FREYGEFOND se propose d'apporter quelques réponses aux interrogations et commentaires sur ce qui vient d'être dit. Il voudrait d'abord rappeler à **M. MILLET** qu'il entend bien ce qu'il leur dit par rapport aux orientations budgétaires, et donc il suppose qu'il ne s'apprête pas à voter ce budget le mois prochain, qui est en forte augmentation en termes d'investissements et qui, bien évidemment, derrière, génère de l'emploi et de l'activité économique. Celui-ci a fait des propositions, a dit que certains choix en termes de transports n'étaient pas prioritaires, et il indique qu'il faudra les leur faire connaître, parce que bien évidemment, ses orientations, ou en tout cas ses idées politiques l'amènent à faire des choix à la baisse. Il lui propose de leur faire connaître ces choix, car il pense qu'ils seront intéressants à connaître.

Puis il lui rappelle que la Cub n'a pas augmenté son taux de TP, puis de CFE depuis 2001 et que, contrairement aux autres communautés urbaines, ils n'ont pas recouru à la fiscalité ménages pour leur budget.

Sur les interrogations, ou en tout cas les commentaires qui ont pu être faits à la fois sur le budget transports et sur leurs compétences, il voudrait redire à **Alain JUPPÉ** ce qu'il a dit en Bureau sur la compétence propreté, sur l'aspect financier bien évidemment, à savoir que ce soit un fonds de concours ou autre, ils savent bien que les 13 ou 17 M€ que cela coûterait à la Communauté urbaine de Bordeaux par rapport à la propreté, aurait une incidence derrière sur leurs investissements ; en effet, ils savent qu'il s'agit de fonctionnement et l'on peut considérer que c'est une centaine de millions d'investissements en moins après, pour la Communauté urbaine de Bordeaux. Il sait que **M. JUPPE** lui répondra, à juste titre, qu'ils devraient l'assurer depuis longtemps, et il pense que s'il dit cela, il doit être aussi en capacité de faire des propositions à la baisse et il le rejoint sur ce qu'il a dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'après, ils auront des choix douloureux à faire dans les années à venir, en termes d'investissements, parce qu'ils ne pourront pas dépenser autant. Il faudra bien évidemment resserrer, souligne-t-il, mais là aussi, il faudra faire des choix, c'est-à-dire que

l'on ne peut pas demander toujours plus à Communauté urbaine de Bordeaux pour les communes, sachant qu'ils ont des investissements à faire.

Il en va de même sur le budget transports, où M. JUPPE constate qu'ils ont un budget en forte hausse, bien évidemment, de par la phase III, mais il précise qu'on ne peut pas à la fois dire qu'il va falloir faire des économies et des coupes budgétaires, resserrer le budget, et le réorienter. Il indique qu'il l'ont déjà fait sur la partie fonctionnement, où depuis cinq ans à peu près, ils travaillent et cela se voit. Il pense qu'ils ont atteint presque les limites, et ils pourraient toujours faire des efforts, mais ils ne peuvent pas promettre le tramway dans telle ou telle ville, et demander de faire aussi des efforts à la Communauté urbaine en termes d'investissements et qu'elle les revoie. C'est pour cela qu'il estime qu'il y a un juste milieu par rapport à tout cela, et il faut qu'ils soient très attentifs sur ce budget transports dans les prochains mois et les prochaines années, parce qu'ils en voient les limites, et ils ont des coûts de fonctionnement sur ce budget qui progressent de manière importante.

Il voudrait encore remercier l'ensemble des collaborateurs et ses collègues de la commission des Finances et du Comité d'engagement et de programmation.

M. le Président Vincent FELTESSE formulera quelques mots, qui bien sûr, vont être plus que des mots, compte tenu du contexte, et tout d'abord, il tient, bien sûr, à remercier Ludovic FREYGEFOND et l'ensemble des services de la Communauté urbaine qui ont élaboré ce Débat d'Orientations Budgétaires et qui vont élaborer le budget primitif 2014.

Il les invite à une responsabilité collective, voire à une certaine gravité, car on est dans un moment particulier pour le pays, comme tout le monde le voit ; il y a un certain nombre de tensions, et il pense qu'eux, comme hommes politiques, quelles que soient leurs couleurs, ils doivent être particulièrement responsables et ne pas rajouter de la confusion à la confusion ou mélanger. Il se permet de répondre à son voisin de droite (M. JUPPE), sur les chiffres qu'il a mis en avant, qu'un marathon, s'il se fait, ce sont 200 000 €, tandis qu'un km de tramway qu'il réclame pour Saint-Médard-en-Jalles, qu'il réclame pour Gradignan, qu'il réclame pour Mérignac, c'est à peu près 20 M€ pour chaque km de tramway. Il fait observer qu'ils ne sont pas sur les mêmes ordres de grandeur. Ils ont une tension financière très importante et il pense qu'il faut qu'ils cadrent le débat pour essayer de trouver des solutions ensemble.

Il précise que ce débat d'orientations budgétaires se fait à un moment charnière, voire à un moment de bascule. Ils ont eu un rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes particulièrement positif, voire élogieux, et ils doivent toutes et tous s'en féliciter. La stratégie financière qu'ils ont mise en place depuis des années et les projections qu'ils font sont plutôt très positives, et il annonce que le budget primitif 2014 sera supérieur à 1,3 milliard, c'est-à-dire qui sera supérieur, si ses informations sont justes (c'était dans Sud Ouest), à celui du Conseil régional d'Aquitaine, pour leur dire à quel point leur force de frappe est importante. Il ajoute qu'ils vont avoir plus de 600 M€ d'investissements, comme signalé dans le Débat d'Orientations Budgétaires, et globalement, un milliard d'investissement représente 7 500 emplois en termes d'effet de levier. Donc, avec leurs 610 M€ d'investissement, il fait remarquer qu'ils contribuent aussi à 5 000 emplois, ce qui n'est pas totalement anodin.

Il souligne que tout est plutôt positif aujourd'hui, mais ils savent que demain, ils vont changer radicalement de contexte pour passer à quelque chose de totalement différent dans

leurs communes et à la Communauté urbaine, puisqu'il rappelle qu'ils ne sont pas une collectivité locale, mais une intercommunalité. Ils ont donc une articulation permanente entre la Communauté urbaine et les 28 communes, et son approche est de voir qui de la commune ou de la Communauté urbaine, est la mieux placée pour faire.

Pour le futur, ils savent bien qu'il y aura une stagnation, voire une baisse des ressources. Il ouvre une petite parenthèse par rapport à ce que Max GUICHARD a pu dire sur « de gauche » ou « de droite », et indique qu'il y a plusieurs leviers sur lesquels agir ; il y a le montant global des dépenses, il y a la façon dont ils financent ces dépenses et à quoi ils les attribuent. Ils peuvent être plusieurs aujourd'hui à dire qu'au niveau national, le montant global des dépenses ne peut pas être augmenté ; en revanche, sur les ressources pour ces dépenses, savoir qui paie et qui ne paie pas, ce sont à son avis des politiques fiscales différentes, de même que les priorités sont différentes. Donc, quand ils gèrent un budget, ils savent bien qu'il n'y a pas un seul indicateur, qui est le plafond des dépenses, mais il y a aussi la redistribution et la montée des ressources.

En premier point, ils savent que les ressources ne vont pas augmenter et vont même peut-être stagner, voire diminuer. Il n'est pas sûr que dans la prochaine mandature, ils puissent avoir chaque année un budget de l'ordre de 1,3 milliard. Il se rappelle, quand il est devenu Président de la Communauté urbaine, il y a un peu plus de six ans maintenant, que le budget était de l'ordre d'un milliard, et ils ont donc progressé de 30 % en six années, ce qui est très important. Derrière ce sont des services, derrière c'est de l'aide à la pierre, derrière c'est du tramway, et il n'est pas sûr qu'ils continuent à avoir cette même dynamique.

En deuxième point, ils savent qu'ils ont aussi une rigidification de leurs dépenses dans les grands investissements qu'ils ont faits : la troisième phase du tramway, la ligne à grande vitesse, la participation au plan Campus et que donc, leurs leviers d'action sont de plus en plus faibles.

Comme troisième point sur lequel il reviendra, ils ont des débats très récurrents et très structurants sur la question de l'habitat, qui est une demande forte de la population. Il rappelle que le poste habitat, c'est au moins un quart du budget des ménages, et quand on regarde à quoi sont attribués leurs crédits, finalement, c'est la question de la mobilité au sens large qui ne cesse de progresser et c'est une interrogation collective qu'il leur soumet : la Communauté urbaine de Bordeaux est en train, petit à petit, de devenir une collectivité uniquement centrée sur la question de la mobilité. Quand on regarde les pourcentages, par rapport à d'autres besoins, par rapport à l'habitat, par rapport à l'emploi et à l'économie, il leur demande s'ils peuvent avoir une croissance de la population sans offrir des emplois et de l'économie. Il demande s'ils peuvent continuer dans cette direction.

Ils savent toutes et tous qu'ils sont en train de basculer dans autre chose et que le paysage un peu noir qu'il dresse ici pour la Communauté urbaine est bien plus sombre dans leurs 28 communes. Deux tiers des communes vont aussi voter leur budget au mois de décembre, un tiers au mois de mars, et ils ont toutes et tous l'habitude de faire des programmes prévisionnels d'investissements. Il discute et l'on voit bien que les choses sont extrêmement compliquées, extrêmement tendues, à un moment où les demandes de la population augmentent, et il faut donc savoir ce qu'ils doivent faire dans les années qui viennent.

Sur ce débat récurrent entre eux sur la question des compétences, il raisonne comme s'il y avait une seule entité, à savoir la Communauté urbaine de Bordeaux et les 28 communes au niveau budgétaire. Il ne pense pas qu'il faille qu'ils soient calés sur le débat de 1966 et la question qu'ils doivent se poser en permanence est de voir qui est la mieux placée entre la commune et la Communauté urbaine pour mener telle ou telle politique. Dans les années qui viennent, qui vont être difficiles pour les 28 communes, il faut qu'ils se demandent s'ils doivent continuer à aller à tout prix sur les dépenses de voirie ou si la question de la politique de la Ville est un sujet important. Doivent-ils avoir telle qualité sur tels investissements, ou est-ce que la prise de compétences sur le risque inondation, ce qu'ils ont fait, n'est pas un sujet important ? Il précise que cette approche est la sienne, de voir entre le budget de la Communauté urbaine de Bordeaux (1,3 milliard) et le budget de leurs 28 communes (800 à 900 millions), sur cette somme de 2 milliards pour leurs 750 000 habitants qui vont devenir 1 million, lequel est le mieux placé à chaque fois, lequel est le plus efficient. S'ils ne font pas cette espèce de petite révolution intellectuelle, de « new deal » entre les communes et la Communauté urbaine, alors dans les années qui viennent, cela va être globalement très difficile pour les uns et les autres, et à un moment, les gens vont les renvoyer à leurs responsabilités.

Pour répondre aux propos de Thierry MILLET, il comprend aussi son inquiétude, en demandant pourquoi ils continuent à investir tant, parce qu'il y a une force de frappe au niveau de la Cub, alors qu'il y a des besoins parfois au niveau des communes plus importants qui sont non satisfaits. C'est cette question qu'il faut aussi qu'ils se posent ensemble, et c'est pour cela qu'il plaide pour ce nouveau pacte métropolitain entre les 28 communes et la Communauté urbaine dans un contexte qui sera radicalement différent.

Ensuite, il rappelle que malgré tout, ils vont continuer à faire des dépenses, soit plus de 600 M€, et il faut qu'ils sachent s'ils peuvent continuer à avoir ce rythme de dépenses ou qu'ils voient s'il n'y a pas des « modes de consommation » qui doivent évoluer. Il fait remarquer qu'ils auront le débat sur le Grenelle de la mobilité tout à l'heure, et sur la question de la mobilité, ils sont dans une sorte d'impasse. Jamais ils n'ont autant investi sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la mobilité quand l'on fait la somme tramway, voirie, LGV, et jamais finalement la congestion n'a été aussi importante sur la Communauté urbaine de Bordeaux. Il estime qu'à un moment, il faut tout de même se poser la question, surtout à un moment où l'on va avoir moins d'argent, de voir s'il ne faut pas réorganiser un certain nombre de choses.

Il indique que ce sont les deux sujets qu'ils ont devant eux, deux sujets fondamentaux, et après, ils ont des leviers d'action qu'ils peuvent faire plus ou moins évoluer.

Enfin, sur la question de la propreté en centre-ville, il pense vraiment qu'il faut arrêter cette partie de ping-pong entre la ville centre et la Communauté urbaine de Bordeaux. Ils sont tous les deux en campagne électorale et c'est la première fois qu'il fait une campagne électorale aussi originale, parce qu'il fait deux choses : il serre des mains, ce qui est habituel, et il ouvre des couvercles de poubelles, ce qui est plus inhabituel. Quand il est dans le centre-ville de Bordeaux, chaque fois qu'il passe devant une poubelle, il lève le couvercle pour voir si la collecte a été faite ou pas. Par ailleurs, il habite dans le centre-ville de Bordeaux, et en général, la collecte a été faite ; il dit « en général », car il peut y avoir des exceptions. Il pense que le sujet n'est pas juste la collecte, mais c'est : « pourquoi les bacs sont-ils rentrés ou pas ? » Mais à la question « pourquoi les bacs sont-ils rentrés ou pas ? » la réponse est : « Pouvoir de police du maire ».

M. Alain JUPPÉ lui demande ce que c'est, et si cela, ce n'est pas du ping-pong, ou alors du badminton.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne que c'est bien pour cela qu'il dit que s'ils continuent ainsi, ils vont désespérer la population, d'autant plus qu'il le rejoint sur le fait que, dans la loi Métropole, sur un certain nombre de grands équipements métropolitains, il faudra que l'Assemblée délibère. En revanche, sur un certain nombre de compétences, pouvoirs de police et autres, cela sera du ressort de la métropole, et donc, de toute façon, ce sujet sera traité dans quelques semaines et quelques mois. C'est pour cela qu'il estime qu'il faut avoir quelque chose de simple, au-delà des innombrables comités de pilotage qu'ils ont réunis, des dizaines de pages de courrier qu'ils ont échangées ces derniers mois et des lettres d'observation de la Chambre régionale des comptes à répétition, puisque la propreté est une compétence de base dans les lois de 1966 et que partout en France, à l'exception de la Communauté urbaine de Bordeaux, la propreté est une compétence de la Communauté urbaine.

DÉBAT EFFECTUÉ

M. BENOIT

2013/10/ 11 IRIS (Institut des Relations Internationales et Stratégiques) - Organisation du Colloque Européen "Industrie de Défense et de Haute Technologie" - Mérignac - Convention - Décision - Autorisation

Mme Claude MELLIER précise qu'il est attendu de ce colloque qui doit donc avoir lieu le 22 novembre à Mérignac, et elle cite, de « *mieux communiquer sur ce que représente l'industrie de la défense et de haute technologie, afin de développer son attractivité et de conforter la place de la métropole bordelaise comme capitale régionale de l'aéronautique* ». Les élus Communistes et Républicains s'interrogent et leurs questions sont les suivantes: Pourquoi consacrer ce colloque au seul secteur défense, alors que le secteur de la construction aéronautique et spatiale hors défense emploie 13 000 salariés dans une trentaine d'établissements ? D'autre part, le contexte européen et international s'est profondément modifié, la disparition d'une menace militaire en Europe est clairement identifiée, et pourquoi alors maintenir autant d'efforts dans le domaine de l'armement ? Elle souligne que ces questions de dimension nationale et européenne relèvent de la politique nationale et ne peuvent être réservées à une poignée de décideurs, comme le révèle cette réunion importante. Elle estime que l'ensemble des citoyens doit avoir son mot à dire sur ces questions importantes de la défense. Certes, il est indiqué que les élus locaux pourront participer à ce colloque, mais elle demande lesquels et si on peut se limiter à cette présence puisqu'en effet, c'est de l'avenir des entreprises, des PME, des salariés de notre région que l'on va discuter. Elle rappelle que sans ceux qui créent les richesses par leur connaissance et leur savoir-faire, il n'y a pas d'innovation technologique, et de ce fait, la présence des syndicats est indispensable au regard des enjeux. Enfin, il est demandé que les collectivités participent au financement, alors qu'elle rappelle que la rentabilité financière des groupes présents est en forte progression et que les dividendes distribués aux actionnaires sont insolents, situation qu'ils ont maintes fois dénoncée, ce qu'ils continuent à faire.

Elle annonce que pour toutes ces raisons, ils voteront contre.

M. Clément ROSSIGNOL PUECH indique que les élus du groupe EELV ne voteront également pas cette délibération. Il précise que ce n'est pas le fait que la défense nationale ne soit pas de compétence communautaire mais un pouvoir régalién de l'État, ce n'est pas non plus ce que démontre ce colloque qu'il y a une forte percolation entre la défense nationale et les hautes technologies, ce qu'ils soulignent très régulièrement, mais qu'il y a une porosité entre le civil et le militaire, à savoir que l'ensemble des technologies civiles servent au militaire et vice versa. Donc, quand ils aident des entreprises civiles à caractère extrêmement haute technologie, ils vont également du côté du militaire. Ils sont tous évidemment d'ardents militants de la paix, du dialogue, du développement pour construire une culture du respect mutuel qui tisse des liens entre les hommes et pour bâtir une société internationale plus harmonieuse. C'est une urgence vitale pour l'humanité, ajoute-t-il.

Ils ont donc une proposition à faire pour éviter de voter contre ces délibérations dans le futur, c'est que par exemple, la Communauté urbaine de Bordeaux, quand elle dépense un Euro pour des dépenses militaires, dépense également un Euro pour la paix, pour l'amitié entre les peuples, par exemple dans le subventionnement des fondations pour la paix et le dialogue des cultures.

Généralement, quand l'on débat de ces questions dans cette enceinte communautaire, on lui rétorque cette citation un peu usée qui dit que : « *Si tu veux la paix, prépare la guerre* » de Végèce, extrait de son Traité de l'art militaire, du IV^e siècle avant J.-C. mais il a plutôt envie de leur proposer une autre citation, de Georges Clémenceau, extraite du discours de Verdun, le 14 juillet 1919 « *Il est plus facile de faire la guerre que la paix* », en rappelant que l'année prochaine, ils commémoreront le centenaire de la Grande Guerre.

M. Christophe DUPRAT constate qu'ils ont droit, chaque fois qu'ils ont une délibération touchant ces sujets, à de grandes déclarations qui viennent leur donner des leçons permanentes, alors qu'il rappelle à ses collègues que ce sont des milliers d'emplois qui sont concernés. Il leur demande ce que représente 10 000 € pour qu'ils aient ici, dans leur département, sur leur agglomération, ce fameux colloque. Il rappelle tout de même que pendant de très nombreuses années, et cela continue encore, les crédits militaires ont financé des avancées technologiques qui sont allées vers le civil comme la torche à plasma, l'aile delta sur les avions, la réaction, tout un tas de choses qui ont été initiées par le militaire et qui servent au civil tous les jours. Il aurait préféré, dans cette Assemblée, avoir un soutien à leurs entreprises de ce secteur, à un moment où, là aussi, elles vont être confrontées à des baisses de dotation. Il insiste sur le fait qu'il faudra maintenir leur effort sur la défense, parce que ce sont des milliers d'emplois.

Maintenant, si son collègue désire pendant la campagne électorale qui s'amène, aller voir quelques administrés en leur disant qu'il souhaite arrêter la partie militaire et fermer les entreprises, il l'invite à le dire tout à fait officiellement et avec beaucoup de lyrisme, comme cela a été dit dans cette Assemblée, mais qu'il ne compte pas sur lui pour l'y aider. Ils ont la chance d'avoir ce secteur industriel de grande qualité, et c'est plutôt le défendre au quotidien qu'il faudrait, plutôt que de l'attaquer avec des citations qui n'ont pas lieu d'être.

M. Alain ANZIANI rappelle d'abord que c'est un colloque sur l'industrie de la défense organisé par l'IRIS et que celui-ci organise de tels colloques très régulièrement tous les ans ou tous les deux ans ; cette année, l'objet est celui-ci, et pour les autres années, il variera.

Il estime qu'ils auraient tort de bouder cette reconnaissance à la Communauté urbaine de Bordeaux de son rôle en matière d'industrie aéronautique. Il reconnaît que les avions qui volent ne le font pas forcément pour transporter uniquement des passagers, car parfois ils volent aussi avec des vocations militaires, mais, l'aéronautique est un tout, c'est un tout civil et militaire. Et donc, il ne croit pas que l'on peut séparer ici les activités des uns et des autres, soulignant de mémoire que ce sont 20 000 emplois aéronautiques sur l'agglomération. C'est donc considérable, et il pense qu'il faut savoir ce que l'on veut, et si l'on veut en avoir ou non.

Une autre question est posée à son avis, celle de savoir si c'est encore utile. Il veut bien que la paix soit partout dans le monde, mais à condition de ne pas regarder trop loin et il suffit tout de même de lever le regard un peu vers l'horizon, et l'on va voir que les conflits existent aujourd'hui et que les forces militaires et aéronautiques sont toujours très présentes. Il dirait aussi que c'est l'inverse, à savoir que ce n'est pas le civil qui irrigue du militaire, c'est le militaire qui irrigue du civil. Il souligne que la recherche qui est faite aujourd'hui dans l'industrie aéronautique militaire va ensuite avoir des retombées civiles. Des exemples ayant été donnés, il en donnera un autre comme celui de l'airbag qu'ils ont dans leurs voitures et qui assure leur sécurité, qui est une invention qui vient de la recherche militaire. C'est donc l'inverse à son avis, l'aéronautique militaire favorisant l'aéronautique civile.

Pour les salariés, il estime qu'ils peuvent effectivement partager l'observation qu'ils ont tout leur droit à faire partie de ce genre de manifestation, et d'ailleurs Michel SAINTE-MARIE l'avait sollicité et il croit que des contacts ont été pris, mais cela n'a pas pu se faire au dernier moment. Il rappelle d'ailleurs que toutes les inscriptions sont possibles et gratuites, mais il considère qu'il faudra qu'ils veillent davantage à la présence des organisations de salariés dans ce type de manifestations.

M. Thierry MILLET souligne que même en période préélectorale, il est possible d'avoir des opinions convergentes. Pour sa part, comme il l'a rappelé d'ailleurs en Conseil municipal de Mérignac où ce sujet a déjà été évoqué, il considère que cette manifestation de l'IRIS est une chance, parce qu'elle leur permet de braquer les yeux de beaucoup d'intervenants économiques sur leur métropole. Il y a pour lui une double conviction : d'abord, c'est un bassin de l'emploi qui est important et il rappelle qu'ils ont été, il y a quelques années, nombreux à craindre, au moment des problèmes de la SOGERMA, le détricottage de ce bassin d'emploi de l'aéronautique. Ils étaient très nombreux de tous les bords à avoir conscience de la nécessité de protéger ce secteur.

Ensuite, il y a une conviction en matière de défense, c'est qu'on a toujours une armée chez soi et il vaut mieux que cela soit la sienne, et l'affaiblir comme c'est le cas en ce moment est un peu dramatique à son avis. Il considère que les missions de l'armée sont bien sûr de les protéger, mais également, lorsqu'il s'agit de projeter des forces, d'aller protéger souvent des populations pour des causes qui lui paraissent être universelles, et dans ces conditions, les quelques milliers d'Euro qu'ils vont dépenser pour participer à cette manifestation de l'IRIS sont des milliers d'Euro bien dépensés.

M. Michel VERNEJOU est extrêmement étonné de voir ce type de débat alourdir à son avis, des éléments incompréhensibles. Il pense qu'ils sont dans le cadre d'un pôle, celui de l'ASD (Aéronautique, Spatial, Défense) et à ce titre, quand on s'informe correctement, on voit qu'il y a eu un Livre blanc sur la réforme des armées et des réformes extrêmement importantes, qui ont eu des impacts forts sur leurs localités. Il invite ses collègues à se

souvenir entre autre, que les Forces spéciales ont été remaniées, avec la mise en place du Premier RPIMA à Bayonne, les hélicoptères de combat à Pau, et le Renseignement avec le Troisième RDP à Martignas. Il souligne qu'à ce titre-là, l'année dernière, au regard des innovations technologiques, au niveau de l'optique, de l'informatique, des bases de données, du matériel, il y a eu un salon organisé par le 13^{ème} RDP avec l'émergence de pas loin de 150 entreprises qui se sont mobilisées en peu de temps. C'est aussi de l'emploi, de la haute technologie et donc c'est l'avenir, et il estime qu'à la fois pour la Ville de Mérignac, pour la 6^{ème} circonscription et pour Bordeaux Métropole, ils ont intérêt à soutenir ce genre de manifestation qui se déroule dans le cadre d'un pôle aéronautique spatial et de défense.

M. Jean-Jacques BENOIT estime que l'essentiel a été dit, mais il tient à rappeler tout de même aussi, que c'est parce qu'ils ont une haute technologie de défense que cela leur permet, ici ou là, de pouvoir intervenir pour la paix. L'intervention de l'armée française au Mali devrait à ses yeux, leur rappeler que l'intervention de leurs forces armées en certains endroits du monde favorise la paix, et heureusement qu'ils sont intervenus ajoute-t-il. Il considère que ce genre de colloque participe de cette manière d'appréhender leur haute industrie de défense.

M. Alain JUPPÉ indique que son groupe soutient à 100 % cette initiative, l'aéronautique, qu'elle soit de défense ou civile, étant un des points forts de notre agglomération, et il faut tout faire pour la renforcer et bien entendu, ne rien faire pour la fragiliser.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre.
Le groupe des élus Europe Ecologie les
Verts vote contre à l'exception de M.
CHAUSSET qui s'abstient

Mme TERRAZA

2013/10/ 71 Charte des mobilités de l'agglomération bordelaise

Mme Brigitte TERRAZA ayant présenté ce rapport, **M. Michel DUCHENE** rappelle tout d'abord que les élus de son Groupe ont participé très volontairement à ce travail, et ils retrouvent une partie de leurs propositions. Ils ont d'ailleurs fait part de leurs propositions qu'ils ont envoyées à l'ensemble des élus de l'Assemblée, dans le cadre du POM, le Plan Opérationnel de Mobilité. Ils retrouvent donc dans ce document un certain nombre de propositions, ce qui est une bonne chose souligne-t-il.

S'ils les retrouvent, ils pensent en même temps que le document ne reflète pas totalement les propositions qui se sont développées lors des groupes de travail. Ils estiment qu'il faut aller plus loin, être plus volontaires peut-être, sortir du domaine du débat, de la confrontation d'idées, pour passer à un stade plus opérationnel. Il prend quelques exemples qui sont assez révélateurs de cette nécessité d'agir plus rapidement et plus concrètement comme le covoiturage qui est par exemple évoqué. Ils peuvent constater qu'enfin, le Conseil général a

décidé, après qu'ils ont longuement insisté au sein de cette Assemblée, de réaliser des parcs relais pour le covoiturage. Ils se développent, ce qui est une bonne chose, mais à leur avis, il faut qu'ils soient plus performants et que soient imaginées des voies d'entrée et de sortie de l'agglomération et du centre de l'agglomération, qui permettraient de les dédier au covoiturage et qui amèneraient un plus à ceux qui le pratiquent. Il considère que là aussi, il ne faut pas seulement parler de développer le covoiturage, pas seulement mettre en place des sites de covoiturage, mais bien concrètement donner un petit plus à ceux qui le pratiquent.

La deuxième chose, cela vient à la suite, c'est évidemment la rocade, précise-t-il et M. le Maire de Bordeaux a fait un certain nombre de propositions très concrètes et très opérationnelles, qui leur permettraient d'avancer plus vite sur les travaux de la rocade. À ceux qui estiment que deux fois trois voies, c'est trop, il rappelle qu'aujourd'hui, les embouteillages sur la rocade ont un impact assez terrible en termes de pollution et d'embouteillages dans les communes avoisinantes. Lorsqu'il en discute avec un certain nombre de maires qui sont à la périphérie de la rocade, ils s'aperçoivent que les automobilistes qui quittent la rocade passent par des « itinéraires malins » ou ce qu'ils pensent être des itinéraires malins dans leurs quartiers, ce qui entraîne des désagréments, évidemment, pour les résidents. Il fait donc observer qu'une meilleure fluidité de la rocade, c'est évidemment moins de pollution et d'embouteillages dans les quartiers concernés.

L'autre aspect, c'est le stationnement et il a le souvenir très précis, à l'époque où les réflexions se sont développées sur le stationnement lié aux parcs relais, que la mission Tram de l'époque prévoyait un nombre de places qu'ils n'estimaient pas assez important. Il indique que c'est le Maire de Bordeaux et Président de la CUB à l'époque, qui avait insisté pour que ces parcs soient mieux dimensionnés. Aujourd'hui, ils se rendent compte qu'alors même que les places ont été augmentées, elles ne suffisent pas et les maires qui ont de ces parcs relais dans leur commune, sont confrontés à un stationnement sauvage tout autour des parcs. Il précise que l'une de leurs propositions est donc d'être plus volontaire. Bien sûr, il y a un aspect financier, mais il est pourtant essentiel à leurs yeux d'augmenter le nombre de places sur ces parcs relais, de manière qu'il y ait tout autour moins de stationnement sauvage, et d'une certaine manière, pour attirer encore plus d'automobilistes pour renforcer le transfert modal.

Il y a un autre point, qui est celui des parkings de résidents dans les quartiers. Ils sont difficiles à réaliser, mais ils ont un coût qui n'est pas astronomique, tout dépend de l'implantation et du secteur, et il estime qu'il faudrait qu'ils soient plus volontaires, de telle manière que les résidents dans les quartiers puissent se garer dans de meilleures conditions, ce qui permet aussi d'y maintenir les familles qui, bien souvent, ont besoin de voitures.

Par ailleurs, il considère qu'il faut qu'ils soient plus performants sur tout ce qui concerne le numérique. Ils ont effectivement fait des propositions sur la manière dont on pouvait améliorer la circulation et on leur dit aujourd'hui qu'il faut éviter de trop dépenser pour des infrastructures, mais l'on voit que certaines de ces infrastructures ne correspondent pas tout à fait à la demande. Il estime en tout cas, que l'on ne pourra évidemment pas se passer d'un certain nombre de travaux pour améliorer la fluidité, en particulier la circulation, et l'on ne pourra pas se passer de moyens nouveaux tels que le numérique pour donner plus d'informations aux usagers, qu'ils soient usagers des transports en commun ou de l'automobile, de telle manière qu'ils puissent circuler dans de meilleures conditions.

Il ajoute qu'ils ont avancé des idées très concrètes, dont peut-être le document ne parle pas assez, en ce qui concerne toute une série de réalisations qui permettraient, au-delà et autour de l'agglomération, d'améliorer la circulation et la fluidité, en particulier aussi pour le fret ferroviaire. Il leur semble qu'il faut être plus volontaire sur le fret ferroviaire et insister sur cette autoroute d'Hendaye au nord de la France que l'on attend normalement pour 2018, mais qui risque d'être compromise, qui permettrait de nettement alléger la rocade quant au nombre de poids lourds qui y circulent.

Sur le fond, ils sont plutôt favorables à un certain nombre de propositions, mais ils insistent sur la nécessité d'aller plus loin et d'être, là aussi, dans un cadre plus opérationnel.

M. Clément ROSSIGNOL PUECH indique que quant aux élus EELV, ils sont très favorables à cette délibération et à cette démarche extrêmement originale, tant sur le fond que sur la forme. Ils souhaitent tout d'abord saluer le travail important des services et de l'Agence d'urbanisme, l'A'URBA, ainsi qu'évidemment de l'ensemble des panellistes et des partenaires. Ils soulignent le mode de faire partenarial de cette charte, ainsi que le caractère innovant de certaines actions, comme le plan de covoiturage sur lequel il reviendra, l'agence des temps ou la mobilité différenciée.

Il considère que c'est un petit renouveau démocratique que cette façon de faire, dans les temps actuels, où vraiment, leur démocratie représentative leur semble arrivée à un point où il faut se poser la question d'une façon de faire démocratique des prises de décisions, ainsi que de la façon de fixer les objectifs. Ils trouvent que cette façon d'aller voir la société civile, les corps constitués, et de coconstruire cette charte des mobilités et les objectifs communs, est extrêmement originale, innovante, moderne et contemporaine de l'exercice de la démocratie locale. Ils tiennent donc à le souligner.

D'autre part, ils constatent également avec satisfaction à la lecture de cette charte, que la gestion de la mobilité par le « tout tuyau » est bel et bien remise en question par leur collectivité, par les élus qui ont participé à ces travaux, mais aussi, et il le répète, par les 120 panellistes, ce qui est extrêmement important, c'est-à-dire par les habitants et les forces vives de l'agglomération. Il constate que cette idée du « tout tuyau » est en train d'être remplacée par un changement d'usage et de comportement. Il considère que la fluidité du trafic et des déplacements ne sera pas résolue en rajoutant des tuyaux, de plus en plus et encore, par exemple, une étude qui a été réalisée par un bureau d'études indépendant, montre que la troisième voie de la rocade, s'ils n'en changent pas l'usage, sera extrêmement rapidement saturée.

Par ailleurs, il souhaite dire que cette Charte de la mobilité est un élément parmi d'autres dans leur réflexion sur la mobilité du territoire métropolitain, car évidemment, l'on pourrait citer le PLU ou le projet métropolitain, comme un des grands travaux qui est la métropole du quart d'heure. Il estime qu'il ne faut donc pas en attendre plus que ce qu'elle propose, cette charte étant une pierre à l'édifice de la mobilité.

Pour revenir à la rocade, il est extrêmement important pour eux que cette troisième voie soit conditionnée à l'usage des véhicules à multi-occupants exclusivement : l'auto partage, le covoiturage, les transports en commun. Ils seront donc extrêmement vigilants quant à la suite de ce dossier, pour que l'État accepte que leur rocade soit un territoire d'expérimentation nationale pour un usage différent, plus contemporain, des infrastructures

routières, comme par exemple ils l'ont été dans le dossier des tourne-à-droite vélo au feu rouge, ce qui a été extrêmement concluant.

Il précise quand même que le travail sur le covoiturage dans leur agglomération ne s'arrête pas, loin s'en faut, à cette réflexion et à ce chantier de la troisième voie de la rocade. Ils ont voté il y a maintenant quelques heures, une délibération qui est la numéro 52, qui propose, en partenariat avec le Conseil général, la mise en place d'aires de covoiturage et d'aires de covoiturage à moindre coût, c'est-à-dire à peu près 1 000 € par aire de covoiturage, puisque des accords vont être conclus avec des entreprises privées, comme par exemple des centres commerciaux, pour mutualiser les places de stationnement. Il souligne que c'est donc à nouveau original comme façon de faire.

Par ailleurs, il indique que la concertation sur le pont Jean-Jacques Bosc a débouché sur une réflexion également intéressante, de réserver une voie de ce pont au covoiturage, à l'auto partage et à l'activité économique. Ils voient bien que c'est un plan global sur l'agglomération qui est en train de se mettre en place, en partenariat avec le Conseil général qui est chef de file en matière de covoiturage.

En outre ils seront vigilants à ce que la construction de nouvelles voiries pour combler les lacunes du maillage actuel, comme évoqué dans cette charte, sera utilisée principalement pour résorber les discontinuités cyclables et créer de nouveaux couloirs ou de nouvelles voies TCSP. Il estime que là, il faut clairement mettre le curseur sur l'alternative à la voiture solo, et dans le cadre des voies de desserte qui sont pensées ou créées à l'heure actuelle, il faut impérativement prévoir des couloirs de bus et des pistes cyclables sécurisées. Cela devrait à son sens, être un principe fondamental, une « pierre de Rosette » en quelque sorte, de leur action dans la mobilité.

Par ailleurs, ils savent bien qu'ils n'auront un système de mobilité durable et efficace sur l'agglomération qu'à condition d'augmenter fortement lesdits déplacements à vélo et à pied ; cette charte le consacre et place les piétons comme éléments de base de la mobilité, ce qui est nouveau pour cette agglomération, de reporter fortement les déplacements à pied. Elle propose des pistes intéressantes pour rendre ces déplacements à pied et à vélo plus attractifs, et il tient à citer également la démarche d'évolution des modalités d'aménagement des services publics qui est un dossier également communautaire qui est porté, qui va permettre de réaliser des aménagements plus pertinents, sous forme de projets, à des coûts moindres. Mais, et il insiste, il n'en reste pas moins qu'un effort financier très conséquent devra être réalisé dans les années qui viennent, en faveur des aménagements dits piétons et cyclistes, le rythme actuel des réalisations devant donc monter en puissance.

Enfin, afin d'évaluer la pertinence de ces 17 propositions faites dans ce rapport, il lui semble utile d'y faire figurer les chiffres de l'étude ménages déplacements, les objectifs du Plan climat et du PADD, en matière de part modale, pour vraiment avoir une ligne d'horizon dans la répartition modale. Il ajoute que la première tâche de la nouvelle mandature sera la déclinaison opérationnelle de ces vingt principes d'action, avec des propositions concrètes et des objectifs précis qu'ils puissent engager dans un mouvement notable pour modifier les habitudes de leurs citoyens en termes de mobilité, cela, évidemment, en lien avec les partenaires qui ont permis la réalisation de cette charte.

Il précise qu'ils votent avec satisfaction ce dossier.

M. Michel OLIVIER souhaite dire au nom de son Groupe, quelques mots sur cette charte qui fait suite aux travaux du Grenelle des mobilités qui a été piloté par l'A'URBA. Il rappelle que les élus n'étaient pas admis à participer à ce Grenelle, n'ayant eu l'occasion de participer qu'à trois assemblées plénières de restitution des travaux des « grenellistes ».

Cela étant dit, l'A'URBA, qui était maître d'œuvre désigné par cette Assemblée et par M. le Président en particulier, a rédigé la synthèse des travaux de ce Grenelle, et la charte sur laquelle ils délibèrent aujourd'hui est directement issue des travaux de ce Grenelle et de la synthèse qui en a été faite par l'A'URBA, synthèse qu'ils avaient sur leurs tables en arrivant ce matin, et c'est ce magnifique document qu'il tient en main.

S'agissant d'une charte et donc uniquement d'orientations et d'engagements à des comportements vertueux en matière de mobilité, l'on ne peut, et c'est le cas des élus Communistes et Républicains, qu'en approuver le contenu, mais, cela ne doit pas rester au niveau de bonnes intentions dont est rempli ce document. Il voudrait prendre trois exemples, très brièvement.

Il indique que le premier exemple fait référence à ce qui est appelé dans ce document, de manière un peu amphigourique, IR6 (innovation de rupture n° 6) et PC2 (plan coordonné n°2), où l'on trouve un certain nombre de notions relatives à la mobilité, et notamment à la mobilité des particuliers. Il souligne que pour beaucoup de leurs concitoyens, la mobilité est dans une grande part contrainte : déplacements domicile/travail, domicile/école/centre de formation. Même si cette part de la mobilité est de plus en plus faible, elle reste extrêmement importante à leur avis, comme on le voit bien aux heures de pointe dans toutes les grandes infrastructures routières de l'agglomération. Alors, les élus Communistes et Républicains refuseront quant à eux, comme ils l'ont déjà dit mais il le répète, que l'on rajoute à ces contraintes (qui sont des contraintes physiques, des contraintes de temps) des pénalités financières, quelles qu'elles soient. Il est fait allusion dans le document à une vignette, à un péage urbain, etc... et il rappelle que pour l'instant, ils ont, dans cette Assemblée, résisté à cette tentation, même si l'on en parle depuis le début de cette mandature. Ils espèrent qu'il en restera ainsi pendant un certain temps.

Il mettra aussi dans cet exemple les questions du stationnement. Mais, pour avoir eu l'occasion de discuter très souvent dans cette Assemblée et dans ces instances diverses du stationnement, et notamment dans le cadre du PLU 3.1 encore hier avec la réunion de Copro du PLU, il précise que le problème du stationnement dans cette agglomération est d'autant plus difficile que la Communauté urbaine de Bordeaux n'exerce pas sa compétence pleine et entière, et qu'elle la partage avec les 28 maires, notamment par le biais des pouvoirs de police qu'ils sont les seuls à détenir. C'est donc un problème extrêmement compliqué, et il en tient pour preuve la discussion qu'ils ont eue au Copro PLU hier ou avant-hier, qui a duré des heures, pour essayer de se mettre d'accord sur un certain nombre de réglementations relatives aux différents zonages du PLU en matière de stationnement. Il pense qu'après les propositions qui sont faites à la version n° 1 du PLU, un certain nombre de maires ne sont pas tout à fait d'accord avec les recommandations qui y seront faites, parce que les opinions sont extrêmement diverses. Il souligne que c'est un sujet extraordinairement complexe, notamment dans la commune centre, qui est au cœur du sujet.

Son deuxième exemple, c'est qu'ils considèrent que le Grenelle a eu le mérite, comme repris dans la charte au PP 6 (programme partenarial n°6) et au PC 4 (plan coordonné n°4), de se préoccuper de la question de la logistique urbaine, sujet qui n'est pas l'objet principal

des préoccupations des communes, sauf à faire voter par leur Conseil municipal des arrêtés de circulation tentant d'empêcher la circulation des poids lourds. Les services de la Communauté urbaine ont essayé de répertorier tous ces arrêtés, il y en a plusieurs centaines, et il indique que les uns sont tous contradictoires par rapport aux autres, les horaires n'étant pas les mêmes, les réglementations n'étant pas du tout les mêmes aussi. Il y a un gros travail à faire, parce qu'il rappelle tout de même que la logistique urbaine pour une agglomération de 750 000 habitants, cela représente l'essentiel du trafic de marchandises qui passe par les voiries de l'agglomération ; c'est indispensable pour l'approvisionnement de l'agglomération bordelaise, et c'est de très loin en opposition avec le trafic de transit qui se contente de traverser l'agglomération sans s'arrêter. Il constate que ce document leur donne l'occasion de s'emparer plus fortement du problème qui a été évoqué par les « grenellistes » parce que tout simplement, il s'agissait de coconstruction d'un document et que parmi les « coconstructeurs », il y avait les professionnels du transport logistique, la Chambre de commerce, qui étaient extrêmement sensibles à toutes ces questions.

Quant au dernier exemple, référence PP 3 (programme partenarial n°3), auquel il précise que le groupe des élus Communistes et Républicains est évidemment très attaché, c'est la ligne de ceinture à laquelle il ajoutera le Grand contournement ferroviaire. En ce qui concerne la ligne de ceinture, ils reconnaissent que les études et les projets avancent, cela ne va pas trop vite à leur avis, mais enfin cela avance, et ils ne peuvent que s'en réjouir. Il rappelle que cela fait 35 ans, comme un certain nombre d'entre eux le savent, que c'est pour eux une préoccupation majeure.

Il conclut son intervention en formulant la demande que ce document, ce Grenelle, soit surtout l'occasion de continuer à mettre en mouvement l'ensemble des partenaires y ayant participé pour poursuivre une « coconstruction », une évaluation, et le suivi des politiques de mobilité au sein de l'agglomération. Il évoque en particulier, l'engagement qui devrait être beaucoup plus fort des 3 AOT dans la définition d'une démarche commune et coordonnée en matière de mobilité. Mais, pour leur part, ils souhaiteraient que les organisations syndicales des salariés qui ont participé au Grenelle et qu'ils ont eu l'occasion d'écouter lors des trois assemblées plénières de rendu de ces travaux, soient beaucoup plus fortement impliquées et mentionnées au sein des comités partenariaux correspondant à toutes les actions qui y sont mentionnées.

M. Alain CAZABONNE considère qu'une des clefs de la mobilité, c'est le stationnement, ce qui peut paraître contradictoire, et pourtant, c'est ce que rappelait en permanence François SAGLIER, qui était le chef de la mission tramway, lorsqu'il disait : *« Si l'on veut avoir un déplacement raisonnable et équilibré, il faut à la fois les transports en commun lourds, c'est le tramway, des bus, la ceinture ferroviaire, mais en même temps savoir ce que l'on fait des véhicules, et il y a deux types de véhicules : ceux qui arrivent de l'extérieur et ceux qui sont déjà à l'intérieur de l'agglomération ».*

Il pense bien sûr, qu'il ne faudrait pas que la charte, telle qu'elle est présentée, pleine de bonnes intentions, reste, comme le disait son « adjudant » qui était un homme de lettres, un « vieux pieu » sur lequel l'on s'endort, car finalement, il arrive un moment où il faut passer aux actes, ce qui veut dire « entrer en réalisation ».

Cela va faire deux ans qu'il évoque en permanence en Bureau comme en Conseil de Communauté, un cas particulier, car si l'on évoque souvent le stationnement des véhicules venant de l'extérieur avec les parkings de dissuasion à l'entrée de la ville en liaison avec les transports en commun, l'on évoque nettement moins le problème des secteurs déjà très

urbanisés. Il indique que cela ne veut pas dire, comme l'a dit M. OLIVIER, qu'il n'y ait pas à se préoccuper dans les PLU, de la façon dont on crée des places de stationnement, mais il en faudrait plus pour les résidentiels et moins pour les bureaux, de manière que l'on soit tenté de laisser son véhicule et de partir à son travail en transports en commun, à vélo, ou à pied. Mais, pour les véhicules qui existent déjà, il fait naturellement référence, comme il le répète inlassablement, aux véhicules dans les quartiers d'échoppes de Pessac, Mérignac, Bordeaux, Bègles, Talence, où l'on retrouve le même phénomène la nuit en circulant, des véhicules partout, parce qu'il n'y a pas de garage et de possibilité d'en faire dans les secteurs d'échoppes. Il indique donc que lorsque le propriétaire quitte son appartement le matin, s'il laisse sa voiture sur le trottoir, c'est risqué, car il la retrouvera en fourrière ou, au mieux, avec une amende, et donc, s'il ne peut pas la laisser en sécurité, il la prend ! Il fait donc observer que c'est une incitation, non pas à utiliser les transports en commun, mais à utiliser la voiture. Il est donc urgent, comme il le répète chaque fois, que la Communauté urbaine de Bordeaux réalise des parkings résidentiels de proximité, payants naturellement. On lui dit : « *Bien sûr, cela est vrai, l'on y réfléchit, l'on y réfléchit* », ce qui l'agace un peu, car chaque fois qu'à Talence, ils ont proposé des espaces à préempter pour cela, il leur a été répondu : « *Non, ce n'est pas indispensable* ». Il précise que forcément, si l'on passe le jour, le propriétaire est parti avec sa voiture et il est constaté qu'il n'y a pas de problème, mais c'est différent si on passe la nuit. Il répète qu'il faut absolument, et pas qu'à Talence, que l'on se préoccupe de ces réalisations de parkings de proximité, et non pas en avoir que de l'intention, à moins qu'on décide que la voiture est interdite aux habitants de l'agglomération, ce qui est un autre choix, mais il ne pense pas qu'ils aient ce pouvoir,.

Il s'excuse d'avoir répété pour la dixième fois ce sujet, mais il faudrait qu'il avance un peu.

M. Gérard CHAUSSET ayant constaté que beaucoup de choses ont été dites, estime que ce qui a été tout de même vraiment intéressant, c'est que l'on a essayé de faire différemment et de sortir du toujours plus de tuyaux, pour voir un petit peu comment ils peuvent aménager cette affaire de circulation, mobilité, stationnement, et de travailler plus sur les usages. Il pense que là, c'est vraiment ce qu'il faut retenir, ce qui lui paraît très important. Si l'on change de mode, on va changer de comportement, et à son avis, c'est vraiment cela qu'il faut essayer d'instituer. C'est une révolution culturelle, et il reconnaît que le Grenelle, bien sûr, c'est un peu « techno », c'est un peu imparfait, et il y a beaucoup de choses que l'on peut dire, mais il pense que globalement, c'est tout de même une bonne initiative. Il rappelle qu'à l'origine de cette initiative, c'était la proposition d'Alain JUPPÉ qui voulait relancer le Grand contournement, en juillet 2011 s'il se souvient bien. Il est d'ailleurs étonné par ce que M. JUPPÉ a réécrit à M. le Président, et comme tout le monde n'a pas lu sa lettre assez critique globalement dans son Groupe Communauté d'Avenir, il pense qu'il faudrait qu'il fasse passer son courrier à ses collègues.

Il relève que M. JUPPE s'étonne d'un certain nombre de choses, que l'on n'intègre pas prioritairement les sujets de la politique de stationnement et l'évolution des parcs relais, tandis que M. CAZABONNE, lui, reste un peu au niveau du Café du commerce, à son avis.

Il revient sur le stationnement, et comme tout à l'heure, il était parlé d'hypocrisie, il considère qu'il faut sortir sincèrement de ce type de courriers. Il indique qu'ils rêvent du stationnement, ils rêvent d'avoir la compétence, et il demande à cause de qui ils ne l'ont pas. Il ajoute que pour avoir une politique de stationnement, il faut en avoir les outils, et la Communauté urbaine ne peut pas être à fond dans ce que dit M. CAZABONNE si elle n'en a pas la gestion. Cela a déjà été dit dix fois rappelle-t-il, qu'ils sont la seule communauté à ne pas en

avoir la compétence. Là aussi, il estime qu'il va falloir une vraie révolution et s'ils veulent avoir une vraie politique d'ensemble, le stationnement, c'est prescripteur comme l'a dit M. JUPPE, et si c'est prescripteur, ceux qui sont chargés d'organiser tout cela doivent en avoir un petit peu la maîtrise, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est pareil sur les parcs relais, souligne-t-il, l'on essaie d'en faire, on va même essayer de rajouter des places notamment sur Cantinole, mais il ne faut pas croire que l'on va régler le problème de la mobilité par le lien voiture/tramway. Ce lien voiture/tramway, notamment en extérieur, est important, mais ce n'est pas cela qui à son avis, va régler le problème. Il y a un énorme travail à faire sur l'usage et les comportements et ils croient beaucoup plus au lien vélo/tramway/piéton/tramway-transports collectifs, pour faire bouger les choses, et ils peuvent donc avoir là un certain nombre de désaccords.

Il note que ses collègues regrettent aussi que sur la gestion des poids lourds, il n'y ait pas grand-chose, mais il rappelle que sur la rocade, les élus EELV ont fait des propositions qui sont peut-être radicales, comme l'interdiction des poids lourds à des heures de pointe. Sur la rocade, il souligne tout de même que leurs amis ont été dix ans au pouvoir et que là, comme sur le stationnement, l'on a fait du surplace, alors qu'aujourd'hui, M. le Président essaie de trouver des solutions et le sujet s'accélère. Ils trouvent que cela ne va pas assez vite maintenant, mais il leur demande quelles sont leurs solutions, à part s'adosser encore une fois de plus à un PPP dont il n'est pas sûr que cela soit vraiment la bonne solution.

Sur la rocade, il réinsiste lourdement sur le fait que pour eux, il faut vraiment penser un usage différent de la troisième voie. Il voudrait faire une adresse au niveau des services de l'État, à savoir qu'il faut qu'ils aillent voir ailleurs comment cela fonctionne, car il y a des possibilités. Ils ont des difficultés, il y a trop de sorties qui sont très proches, c'est un peu compliqué, mais il estime que l'on doit pouvoir aujourd'hui, entre une troisième voie qui va arriver plus la bande d'urgences, faire quelque chose de différent à tout bêtement rajouter des voitures. Il pense donc sincèrement que M. le Président doit vraiment taper du poing sur la table et faire en sorte que les services de l'État leur proposent une autre organisation de la troisième voie de la rocade, une utilisation vraiment possible pour les transports collectifs, et c'est vraiment un point extrême de vigilance qu'il faut avoir.

M. Jean-Pierre TURON voudrait simplement faire un petit focus sur une question importante et complexe qui est apparue d'ailleurs dans les interventions des uns ou des autres, par rapport à la question des poids lourds qui interviennent dans leurs mobilités ou leur manque de mobilité, et qui, pourtant, sont ô combien nécessaires, sachant qu'il leur faut distinguer, en effet, comme cela a été montré au Costrat du 25 avril, que les poids lourds de transit sur lesquels ils sont très focalisés, représentaient à peu près 13 000 poids lourds par jour, alors que ceux qui sont liés au fonctionnement de la Communauté urbaine sont plus de 18 000 par jour ; avec des solutions qui ne sont pas forcément les mêmes suivant les types de passages, parce qu'ils desservent en effet des zones d'activités et des zones commerciales, industrielles, etc...

Il estime qu'il y a une réflexion extrêmement fine qui doit être lancée, si possible en ayant des contacts avec les professionnels en amont, car il est difficile de pouvoir imposer, sans qu'il n'y ait discussion préalable forte. Allant tout de même dans ce sens, il rappelle que la Communauté urbaine avait déjà décidé, en juillet, de cofinancer la deuxième phase du système ALIÉNOR d'information et d'exploitation dynamique du trafic sur la rocade et sur ce qui est proche de l'autoroute A63. Il souligne qu'une partie de cette action porte sur l'information en temps réel des poids lourds sur les places de stationnement disponibles

dans l'agglomération bordelaise, et l'action vise en effet qu'il y ait, comme cela a été évoqué tout à l'heure, une évolution des comportements, en particulier des chauffeurs, afin, avec les responsables d'entreprises, de privilégier des stationnements sur les aires de repos, en amont des heures les plus chargées, plutôt que de traverser l'agglomération, quitte à participer à sa congestion, dont ils sont eux-mêmes pénalisés. Il pense qu'une réflexion très fine mérite d'être posée, et d'ailleurs, le ministre des Transports avait demandé au préfet de Région, dans son courrier du 18 juillet, d'accélérer les réflexions sur le dispositif de régulation du trafic pour les poids lourds aux heures de pointe sur la rocade. Mais il considère qu'il faut aller plus loin, sachant que ce sont à la fois des contraintes, mais consenties, où chacun va pouvoir se retrouver, et cela passe par des analyses fines ainsi que des contacts et tables rondes importants qui doivent être faits.

À écouter toutes les interventions, **Mme Brigitte TERRAZA** estime que l'on voit bien comment cette charte a brossé l'ensemble des difficultés qui, aujourd'hui, sont claires sur la mobilité dans leur métropole. Le constat de saturation des voies est une évidence partagée par tout le monde, cela a été l'objet même de ce Grenelle des mobilités, comme cela a été rappelé, mais elle indique qu'en fait, le but était vraiment aujourd'hui de trouver des solutions en dehors de refaire toujours de nouveaux tuyaux et de voir comment faire évoluer les comportements. Elle fait observer que l'on sait, comme cela a été redit tout à l'heure dans les débats autour du DOB, qu'il n'y a jamais eu autant d'investissements depuis dix ans sur les transports, sur les mobilités, et pour autant, la part modale de la voiture ne diminue pas. Elle souligne que l'idée était donc vraiment, dans ce Grenelle et dans cette charte, de garantir un caractère partenarial de la mise en œuvre des mesures, et de faire preuve d'innovation, d'inventivité. Comme l'a dit **Gérard CHAUSSET**, elle croit que c'est une révolution culturelle dans les comportements qu'ils doivent faire pour mieux utiliser ce qui existe déjà. Si elle entend les inquiétudes de **Michel DUCHENE** et d'**Alain CAZABONNE**, beaucoup de choses ont été dites, il faut passer maintenant à une phase opérationnelle, et justement, cette charte a pour objet de passer maintenant au stade opérationnel.

Michel OLIVIER taquinait un peu les abréviations, mais elle leur demande d'aller voir clairement aussi ce qu'il y a derrière ces abréviations ; l'on parle d'innovations de rupture, simplement, et il y en a cinq : IR1, dont il faut dire derrière que c'est, tout simplement Agence des temps ; IR2, à l'école sans voiture, des choses qui sont compréhensibles par tout le monde ; IR3 : vélo à assistance électrique, dont on parle aussi très fréquemment ; IR4 : système de mobilité mutualisée dans les nouveaux quartiers et IR5 : dispositif de financement de la mobilité.

Sur les SPC, les plans coordonnés, donc des autorités publiques, ils sont en 1 sur le plan coordonné de covoiturage, en 2 sur la politique de stationnement, en 3 sur le plan coordonné vélo, en 4 sur les livraisons urbaines, la logistique urbaine, en 5 sur la promotion renouvelée des transports collectifs et en 6 sur la contractualisation transports collectifs, urbanisme.

Comme elle pense qu'ils le voient bien, ils entrent aujourd'hui dans la phase opérationnelle de ces travaux et elle considère que toutes les questions qui ont été soulevées vont demain être traitées dans ces groupes de travail avec leurs partenaires, ils vont avoir des propositions concrètes, et ils auront effectivement après à se prononcer dessus. Elle ne reviendra pas dans le détail sur ce qui a été dit, parce qu'en dehors, cette charte n'a pas non plus vocation à donner des réponses à toutes les questions qui se posent aujourd'hui, mais surtout, elle a pour vocation de les amener à s'interroger sur une optimisation de tout ce qui existe déjà. Ils appellent tous les « grenellistes » à cette révolution culturelle, afin de

dire comment ils peuvent mieux utiliser, aujourd'hui, les transports en commun ; comment ils peuvent mieux utiliser les vélos ; comment ils peuvent marcher plus, et comment ils peuvent faire lâcher la voiture pour les déplacements de moins d'un kilomètre, ce qui est tout de même un des cas sur la Communauté urbaine.

Pour le reste, il y a beaucoup de travaux, et elle indique que cela a bien été noté, dans le cadre du PLU, dans le cadre du SDODM ; elle cite notamment au niveau du stationnement, le plan directeur des parcs relais, où le travail est engagé, et ils vont bientôt avoir les conclusions de ces travaux. Quant à l'élaboration du schéma directeur du stationnement, elle annonce que cette réflexion est aussi engagée, et également l'étude des circulations de déplacements, tous modes de l'agglomération, qui est également en cours aujourd'hui et ils en auront prochainement les conclusions. Elle résume qu'aujourd'hui, cette charte a pour vocation de mettre tous les transports autour de la table et maintenant, effectivement, d'arriver sur le volet concrétisation de cette charte.

M. le Président Vincent FELTESSE remercie toutes celles et ceux qui y ont participé à l'intérieur de l'Assemblée et à l'extérieur. Puis il rappelle, comme Brigitte TERRAZA vient de le faire, la philosophie du Grenelle des mobilités, qui est simple, ils ont écouté pendant des années, voire des décennies, l'« adjudant » d'Alain CAZABONNE et ils ont réalisé, réalisé, réalisé, et ont investi des sommes énormes sur la voirie. Ils ont fait des franchissements, ce qui est inhabituel à Bordeaux, ils ont fait plus de 40 km de tramway, ils vont encore en rajouter 33 km, et malgré cela, le report modal n'est pas bon, et le temps de circulation à l'intérieur de l'agglomération bordelaise s'est très légèrement dégradé. Ils se sont donc dit que ce n'était peut-être pas forcément la bonne méthode ou qu'en tout cas, ce n'était pas suffisant, et que sur la question de la mobilité, il y avait bien sûr les infrastructures, bien sûr les tuyaux, comme l'on dit, mais peut-être à côté les comportements.

Il indique que quand ils ont changé de délégataire de service public, quand ils sont passés de Véolia à Kéolis, parmi les points qui l'ont fait basculer sur le choix de Kéolis, il y avait leur analyse des demandes de la population, à savoir que par exemple, ils disaient : « *Nous allons augmenter l'offre le samedi après-midi, parce que nous pensons qu'il y avait un marché là-dessus* ». Il rappelle que la plupart des élus disaient : « *Non, nous, dans nos communes, nous voyons bien qu'il ne se passe pas grand-chose* », en fait, il souligne que ce sont eux qui avaient raison, ce qui veut dire que, finalement, la mobilité est peut-être un peu plus complexe que ce qu'ils pensent, les uns et les autres. Il précise donc que les deux idées du Grenelle de la mobilité, c'était d'une part de rassembler l'ensemble des acteurs de la mobilité, ce qui n'avait jamais été fait à l'échelle de la métropole, et d'autre part, d'essayer de trouver d'autres manières de se déplacer. Il indique que c'est pour cela qu'ils ont eu quelques dizaines de « grenellistes », et c'est pour cela que la problématique de la logistique a émergé, parce qu'effectivement, l'on n'y pense pas forcément. C'est pour cela aussi qu'il a pris la responsabilité de frustrer les élus qu'ils sont, parce que si tous les élus de la Communauté urbaine débarquaient ensemble, il est sûr que les partenaires auraient eu un peu peur de voir les gros sabots communautaires arriver. Il ajoute qu'ils ont donc confié ce travail de partenariat à l'Agence d'urbanisme, et ils arrivent à un document plutôt intéressant et plutôt stimulant. Il leur redonne le chiffre qu'il avait lancé au début de sa réflexion sur le Grenelle des mobilités, à savoir que sur la rocade, en moyenne, pour 5 voitures, il y a 6 passagers transportés, ce qui veut dire qu'il y a 4 voitures avec un seul passager et 1 avec 2 passagers ; si l'on passe de 5 voitures à 7 passagers transportés, donc 3 voitures avec un seul passager et 2 avec 2 passagers, ils allègent mécaniquement le trafic de 17 %. Il pense que cela peut aussi valoir le coup de se demander comment ils

peuvent concrètement alléger le trafic sur la rocade, en accélérant le covoiturage. Il considère que c'est cela, le Grenelle des mobilités, ce n'est rien de moins et rien de plus.

Ils ont à côté, les exercices purement communautaires et métropolitains, avec la programmation de leurs investissements, en termes de voirie, en termes de transports collectifs en site propre, un plan global de circulation qu'il faut remettre à niveau et un certain nombre d'interrogations à avoir. Il indique qu'ils vont continuer à faire vivre le Grenelle des mobilités avec les partenaires, tous les partenaires, même si, en réponse à Michel OLIVIER, il est moins facile d'avoir les partenaires syndicaux, même s'il y est très attaché, parce qu'ils ont moins de disponibilité et ne sont pas organisés en interfilières ; et donc, quand on leur demande un discours général, ils ont du mal à détacher un permanent, ce qui n'est pas le cas pour d'autres syndicats patronaux. Mais, il souligne qu'ils vont continuer et vont continuer aussi à travailler au niveau de la Cub.

Il tient à préciser deux points sur la rocade et sur la problématique du stationnement. Sur la problématique du stationnement, il reconnaît que c'est quelque chose qui manque à la politique communautaire et que c'est un sujet qu'il va falloir qu'ils abordent après des décennies, comme tout à l'heure, où ils ont parlé de la propreté. Mais, il ne voudrait pas non plus donner l'impression que demain, la Communauté urbaine de Bordeaux va absorber toutes les compétences des communes. Il revient sur ses propos d'il y a quelques minutes, en disant que le bon interlocuteur, entre les 28 communes et la Cub, parfois, c'est la Cub, d'autres fois, ce sont les communes. Et donc, dans la vision qu'il a de la métropole de demain, c'était la logique des directions territoriales, et il y a même des choses qui peuvent être rétrocédées sous forme de conventionnement avec les communes. Pas forcément le stationnement, précise-t-il, mais les travaux de proximité ou des choses comme cela.

Sur la question de la rocade, et ce qu'ils ont fait, il souligne qu'il a, d'abord, réenclenché le dossier, parce qu'ils savent bien qu'il faut des enquêtes Loi sur l'eau, des enquêtes publiques, et ainsi de suite, et ensuite, il faut avoir deux fers au feu, pour être sûrs que de toute façon, la rocade soit mise à deux fois trois voies d'ici 2020. Ils ont mis un premier fer quand ils ont réorienté le PPI, ce qui leur a donné une garantie, et l'État confirmera dans quelques mois les crédits. Par ailleurs, sur l'adossement, il continue les contacts avec les uns et les autres, car pourquoi pas si, à un moment, il peut y avoir cette solution sans pénaliser l'utilisateur, parce qu'on connaît aussi les limites de ce genre de mécanisme financier. Mais en tout cas, la certitude, c'est ce qu'il a déjà dit au précédent Conseil, à savoir qu'ils auront la rocade à deux fois trois voies d'ici 2020, et que cette rocade devra aussi être intelligente, notamment sur les questions de covoiturage.

Il répond à Michel DUCHENE sur la question du numérique, à laquelle il est sensible, que la Communauté urbaine de Bordeaux a été très en pointe il y a quelques années sur le système intitulé « Gertrude ». Ce système a peut-être un peu vieilli, mais il annonce qu'ils reçoivent en 2015 sur l'agglomération bordelaise, un grand salon international des transports dits « intelligents », ITS. Il pense qu'il y a peut-être un défi collectif qu'ils peuvent se fixer d'ici 2015, d'autant plus qu'un certain nombre d'entreprises y réfléchissent au sein de ce qu'on appelle « TOPOS », c'est comment ils deviennent la métropole du transport intelligent, puisqu'ils ont été en avance il y a quelques années, et comment en 2015, ils seront la démonstration de toutes les interconnexions possibles : numériques, véhicules intelligents, objets intelligents.

Il indique que cette charte a déjà été adoptée par d'autres collectivités et que c'est un point qui nécessite de continuer la discussion. Puis il la met aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2013/10/ 17 Bordeaux - Secteur Brazza Nord - Versement d'une subvention pour la mise en œuvre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

M. Michel DUCHENE ayant présenté ce dossier, M. Vincent MAURIN le remercie de préciser, effectivement, la répartition des logements. Les élus Communistes et Républicains notent un infléchissement intéressant en faveur des PLUS, PLAI, même si selon eux, ils ne sont pas encore à la hauteur des besoins sur la ville de Bordeaux, compte tenu du retard au titre de la loi SRU. C'est la raison pour laquelle les 35 % que son collègue évoque, il aurait plutôt été préférable pour eux, de les remplacer par 50 % qui est de fait la vraie mixité.

Mais, c'est surtout sur l'aspect économique qu'il souhaitait intervenir. Il a cru comprendre qu'un des aspects de ce projet était aussi un reflet de ce qui s'est passé sur les Bassins à flot, un urbanisme négocié, mais il ne peut que s'interroger si cela doit conduire à ce qu'il s'est passé, avec notamment le fait que les promoteurs immobiliers des Bassins à flot ont pu, en toute impunité, par exemple remettre en question le projet de réindustrialisation autour du refit. Il rappelle que porteur d'une centaine d'emplois, chacun sait que ce projet patine encore, parce qu'il a été négocié avec la promotion immobilière (vue sur la marina de Bacalan pour les résidences et hôtels de standing, et prix cassés sur les terrains du port maritime). Il ajoute que cet urbanisme négocié les a conduits à devoir batailler pour obtenir que les mêmes acceptent de bien vouloir se connecter au réseau de chaleur 100 % privé du quartier. Il précise qu'ils sont donc inquiets quand il leur dit que le schéma sera le même, ici à Brazza, que celui de l'autre côté du pont Bacalan-Bastide, d'autant que comme Bacalan, ce quartier rive droite a des atouts importants pour le développement économique de la ville, puisqu'il est dans une position stratégique pour l'activité logistique et industrielle de l'agglomération. À ce titre, s'ils peuvent se satisfaire de la volonté affichée en matière d'équipements publics (gymnase, bibliothèque, crèche, école, lycée et collège) ils se demandent si les 18 % d'espaces réservés aux activités artisanales et semi-industrielles sont bien suffisants, et si ce n'est pas un des secteurs où ils peuvent encourager l'installation en centre-ville de types d'activités qui sont trop souvent renvoyés aux périphéries, sous l'effet notamment de la pression foncière.

Enfin, irrigué qu'il sera par le tramway qui, un jour ou l'autre, devra bien traverser la Garonne par le pont levant Chaban-Delmas, il considère que ce quartier devra compter une proportion très importante de logements sociaux, comme rappelé tout à l'heure.

Tenant compte de toutes ces réserves, il annonce qu'ils s'abstiennent sur cette délibération.

M. Michel DUCHENE indique qu'il n'a pas du tout la même position que lui sur le quartier des Bassins à flot. Il trouve que c'est une très belle réussite. Pendant de nombreuses années, ils ont attendu, avec le projet Grumbach, la possibilité de réaliser une ZAC à cet endroit-là, mais cela ne s'est pas fait, et il souligne que la Ville de Bordeaux et le Maire de Bordeaux et ses services, ont inventé l'urbanisme négocié, dont il convient de dire que cela a été inventé à Bordeaux. C'est aujourd'hui une très belle réussite à son avis, parce que

pour la première fois, une opération d'aménagement s'est réalisée en très peu de temps, soit en l'espace de deux ou trois ans, et il suffit à M. MAURIN, puisque celui-ci habite dans le quartier, de s'y promener pour se rendre compte qu'un grand nombre de terrains sont aujourd'hui en travaux. Donc, en l'espace de deux, trois ans, le PAE est pratiquement bouclé, et il considère qu'il s'agit d'une belle réussite, surtout avec un bel équilibre.

Son collègue estime qu'ils ont fait une fleur aux aménageurs et aux promoteurs, mais ceux-ci n'ont pas la même opinion que lui et se plaignent beaucoup de ce qu'ils leur imposent. Il rappelle que le branchement au réseau de chaleur a été un combat quotidien, mais qu'aujourd'hui, la plupart voire la totalité des promoteurs, va se brancher et sera branchée au réseau de chaleur. Ils ont obtenu satisfaction et ont attaché une grande importance à la qualité architecturale, au choix des matériaux, au logement social, et c'est un quartier extrêmement équilibré. Quant au refit, il invite à arrêter, là aussi, de se le rejeter à la figure. Il précise que le Maire de Bordeaux n'a jamais dit qu'il était contre le refit, et ils veulent qu'il y ait de l'activité économique aux Bassins à flot. Il indique que si le refit doit se faire, il se fera, mais dans un cadre équilibré, de telle manière qu'il ne perturbe pas le quartier résidentiel qui est en cours de réalisation. Il résume qu'ils veulent comme lui qu'il y ait de l'emploi aux Bassins à flot, et ils veulent que ce quartier se développe de manière équilibrée.

Lorsqu'ils parlent du secteur Brazza, il indique que là aussi, ils vont donner une priorité à l'emploi, et il pense que M. MAURIN a lui-même l'intention de participer à sa dynamique. Finalement, il pense que sur les Bassins à flot, son collègue s'y reconnaît aussi, et dans quelques années, c'est un quartier qui sera méconnaissable, alors que c'était, il n'y a encore pas si longtemps, une friche industrielle. Il répète qu'aux Bassins à flot comme sur Brazza, ils pratiquent effectivement l'urbanisme négocié et il constate que beaucoup de délégations au niveau national, viennent dans ce secteur-là pour se demander comment faire vite sur les opérations d'aménagement, comment faire que les immeubles sortent de terre le plus rapidement possible, pour y accueillir des habitants.

Par ailleurs, il a noté que son collègue avait eu une petite phrase un peu dure pour eux sur le nombre de logements sociaux. Ce sont bien sûr les chiffres, mais il y a une autre réalité, signale-t-il, c'est la dynamique qui a été créée autour du logement social à Bordeaux. Il indique que lorsque l'on rencontre les acteurs du logement social en France, ils reconnaissent une chose, c'est que Bordeaux et son Maire sont très volontaires sur le logement social, et que, petit à petit, ils rattraperont tout simplement le pourcentage devenu obligatoire.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

Mme FAYET**2013/10/ 20 Lancement du Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Communauté urbaine de Bordeaux » - Autorisation**

M. Vincent MAURIN indique avoir prévu une intervention expliquant les raisons du soutien des élus Communistes et Républicains aux objectifs de ce programme, et propose de la joindre au procès-verbal pour ne pas allonger leurs débats.

Mme Marie-Claude NOËL précise que les élus EELV se félicitent effectivement de la montée en puissance du dispositif. Il a été rappelé l'importance de l'enjeu, à savoir que le parc privé représente 80 % du total logement, ce qui est énorme à son avis, et c'est un parc qui ne répond pas aux normes de confort, notamment thermique, avec des situations réelles de mal-logement, de logement indigne. Et dans le même temps, comme il a été dit, le parc privé joue effectivement un rôle de parc social de fait, ce qui est particulièrement vrai à Bordeaux. Le premier PIG a permis de traiter 400 immeubles, et elle rappelle que 1 M€ a été engagé par la Cub. Elle observe que le deuxième PIG, comme cela a été dit, a vocation à traiter 1 000 logements, 500 en propriétaires occupants, 500 en propriétaires bailleurs, ce qui fait un coût de 4 M€, dont 2,6 M€ pour leur collectivité, un budget quasi multiplié par trois, et c'est tout de même un effort considérable qu'il faut donc souligner. Les objectifs ont été rappelés, c'est-à-dire production de logements à loyer maîtrisé, accessibilité et adaptation des logements, ce qui est vraiment important au regard effectivement, du maintien sur place des personnes âgées et également des personnes handicapées, lutte contre la précarité énergétique qui constitue un volet vraiment important, 40 % du parc étant positionné dans les objectifs sur ce segment, ce qui est insuffisant à ses yeux, mais encourageant.

Enfin, elle cite : détecter le mal-logement et l'insalubrité. À cet égard et pour conclure, elle voudrait insister sur la difficulté qu'ils ont à avoir une bonne connaissance des situations de mal-logement. La CAF met à profit les visites qu'elle peut faire dans les immeubles pour avancer sur cette connaissance, mais elle tient à souligner à cet égard, l'opportunité qui leur est donnée, avec la révision du Plan du secteur sauvegardé de Bordeaux, pour améliorer cette connaissance. Elle rappelle que cette révision du secteur sauvegardé est établie dans le cadre d'une convention tripartite État/Cub/Communes, et qu'à cette occasion, une approche précise du bâti est faite, avec ce que l'on a appelé la réalisation de « fiches immeubles » dont la réalisation est financée par la Cub, mais qui est effectuée par la Ville de Bordeaux qui a souhaité disposer de la maîtrise d'œuvre. Il semble que la Ville, dans la réalisation de ces fiches, a une approche très patrimoniale, très architecturale, et si elle sait, bien sûr, qu'ils sont classés UNESCO et que c'est donc important, elle insiste cependant sur le fait que l'on devrait éviter la stricte défense de la vieille pierre et ce qu'elle appellerait une forme de mise sous cloche du patrimoine, afin qu'il y ait une meilleure articulation avec leurs préoccupations communautaires sur une prise en compte, au travers de l'immeuble, de sa valeur logement, de sa valeur de réponse à un besoin au logement, et de sa valeur effective en termes d'habitabilité. Il lui semble que ces fiches immeubles sont une formidable occasion, et ce ne serait pas très lourd, à son sens, d'en profiter, quand il y a un parcours sur les immeubles, de vérifier la situation de vacance, la vétusté et l'habitabilité de l'immeuble, l'accessibilité des niveaux supérieurs, et également, puisque c'est très simple de le vérifier, la présence de locaux communs et de locaux poubelles.

Dans le cadre des préoccupations du PIG qui viennent d'être rappelées, elle incite véritablement au fait que la Ville de Bordeaux s'attache à une meilleure articulation avec la

Cub, au bénéfice justement de ces préoccupations communautaires que l'on vient d'évoquer, qui sont celles de la lutte contre le mal-logement. Elle espère vraiment qu'il va y avoir une évolution et un meilleur partenariat par rapport à la réalisation de ces fiches immeubles.

M. Jean TOUZEAU tient à insister sur l'importance de cette délibération. Ils tirent d'abord enseignement du premier PIG qui n'a pas atteint totalement tous les objectifs qu'ils s'étaient fixés, et surtout l'importance, parce qu'ils s'adressent, à l'échelle de la Communauté urbaine de Bordeaux, aux foyers qui sont les plus en difficulté, les plus fragilisés, à l'habitat indigne, à la lutte contre les marchands de sommeil, avec un objectif ambitieux de 1 000 dossiers à traiter dans les cinq années qui viennent. C'est donc une délibération extrêmement importante à son avis, car il s'agit-là de favoriser des conditions de logement dignes sur des éléments de chauffage, de sanitaire, et d'une volonté forte de la Communauté urbaine de Bordeaux d'accompagner ainsi ces familles.

Il souligne que la plupart des familles sont dans l'incapacité d'organiser, de porter des dossiers, d'où ce gros travail sur l'ingénierie, sur l'accompagnement, sur l'animation. Mais il estime que c'est un dossier qui ne sera réussi, et ce sont des objectifs qui ne seront atteints, que s'il y a vraiment une mobilisation à l'échelle de la Communauté urbaine. Et il rappelle qu'ils sont également dans la cohérence de la loi ALUR, sur les intercommunalités, puisque cela sera une compétence sur cette mobilisation, sur le parc privé et sur l'indignité.

Il voudrait également souligner l'effort de la Communauté urbaine, car ce sont des sommes qui sont extrêmement importantes qui accompagnent tout de même un effort soutenu de l'État et de l'ANAH, soit 13 M€, 1 000 foyers, 500 propriétaires occupants, 500 propriétaires bailleurs. Ils ont également parlé d'économie, et il songe simplement à l'effet levier sur le tissu artisanal, parce que ces opérations, la plupart du temps, sont portées par les artisans et par les professionnels du bâtiment.

Il les informe qu'1 € d'aide publique entraîne à peu près 10 € de chiffre d'affaires sur le tissu économique local, et c'est donc une délibération importante. On passe peut-être un petit peu vite, lui semble-t-il, sur cet effort communautaire, sur une cible qui est constituée de mille foyers qui sont en très grande difficulté à l'intérieur de la Communauté urbaine ainsi que sur les effets vertueux en termes d'économie, de cette mobilisation sur chaque dossier.

Mme Véronique FAYET remercie **Jean TOUZEAU** d'avoir rappelé la dimension économique de ce projet. Elle ajoute qu'ils sont bien dans un projet durable avec une dimension sociale, économique, et qui vise aussi à la réduction du gaspillage énergétique.

Elle trouve bien sûr l'analyse de **Marie-Claude NOËL** tout à fait pertinente. Elle croit que ce travail sur les fiches immeubles se fait déjà, et s'il ne va pas tout à fait aussi loin qu'elle le souhaiterait, elle pense que cela sera rapidement corrigé et qu'effectivement, la SEM IN'CITE, qui est chargée de l'animation, sera le meilleur opérateur pour faire le lien entre ce travail sur le PSMV et la mise en place du PIG. Elle considère que les craintes sont donc injustifiées et en tout cas, ils veilleront à ce que tout cela soit le plus efficace possible.

M. le Président Vincent FELTESSE met donc aux voix cette délibération.

*L'intervention de **M. MAURIN** est la suivante :*

« Nous partageons tout à fait les objectifs de ce programme. Ils répondent à l'incongruité qui fait qu'alors que 60% des habitants de la CUB ont des revenus inférieurs aux plafonds exigibles pour les logements sociaux, près de 80% des logements de la CUB sont des logements privés, de l'habitat dit « libre ». Libre de se dégrader sans que personne n'ait les moyens de les rénover, libre de voir leurs loyers s'envoler sans que les conditions d'habitat ne soient dignes.

Avec ce programme d'intérêt général, la collectivité reprend donc en quelques sortes la main sur l'habitat dans l'agglomération. La CUB joue donc son rôle d'organisation de la solidarité. Nous pouvons en témoigner par l'expérience que nous en avons dans le centre de Bordeaux, cette démarche nécessite néanmoins un lien particulièrement fort avec les élus et acteurs sociaux, une démarche de concertation permanente et une grande transparence. Mais c'est une démarche qui peut porter ses fruits en aidant à la production de logements conventionnés dans des quartiers qui le nécessitent et en accompagnant des propriétaires qui sont souvent surtout propriétaires de leurs dettes...

Favorables à des engagements plus forts encore de notre établissement en matière de logement social, nous voterons donc pour cette délibération. Mais nous l'assortirons de réserves. Ces démarches doivent en effet servir le logement véritablement social et sortir les familles de la précarité. C'est un point de vigilance permanent.

Raison pour laquelle nous nous abstenons sur la délibération qui concerne le PAE de Pessac le Pontet. En 2010 déjà, nous considérions insuffisants les 26% de logements sociaux dans cet éco-quartier. L'augmentation du nombre de logements qui y sont prévus (+8%) n'est hélas pas l'occasion d'augmenter la part de logements sociaux.

Enfin, nous voterons contre la délibération 27 qui entend offrir la garantie de notre établissement pour des PLS ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Michel DUCHENE a constaté que **Mme Marie-Claude NOËL** a dit : « *Il semblerait que les fiches immeubles ne prennent pas en compte les questions d'insalubrité ou autres* ». Il s'inscrit en faux, car ces fiches immeubles sont extrêmement importantes et tiennent compte des conditions d'insalubrité, de l'état du bâtiment, ce qui est une des priorités, et s'ils ont demandé cette révision, c'est bien pour s'intéresser au bâti tel qu'il est aujourd'hui et envisager sa mutation. Il ajoute que c'est bien pourquoi d'ailleurs, IN'CITE travaille au quotidien sur ce type de réalisation et de transformation. Il estime que l'on ne peut donc pas dire « *il semblerait* », car il ne semble pas, c'est oui ou c'est non. La réponse est oui, souligne-t-il, les fiches immeubles tiennent compte des problèmes d'insalubrité et **Marie-Claude NOËL** a tort.

Mme Marie-Claude NOËL déclare ne pas avoir tort, car apparemment, la transmission à la Communauté urbaine se fait assez mal. Elle est désolée et veut bien admettre que cela soit bien fait.

M. le Président Vincent FELTESSE ne souhaite pas que l'on rentre dans le débat. Il pense qu'effectivement, ces fiches sont extrêmement riches, et il est important de voir jusqu'où l'on

peut aller, y compris sur les m², et il ne reviendra pas sur les poubelles ou les vélos et autres.

M. Alain JUPPÉ précise que naturellement, il n'y a aucun problème, ils travaillent et il ne voit aucune difficulté, la Ville et la Cub travailleront tout à fait ensemble.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que cela sera alors encore plus. La délibération ayant été votée, il invite à passer au dossier suivant.

M. FLORIAN

2013/10/ 23 Institution d'une Taxe d'Aménagement à Taux Majoré (TAM) sur le secteur de l'Aéroparc - Décisions - Autorisations

M. Max GUICHARD estime qu'il s'agit d'une délibération qui porte un enjeu économique et donc politique pour le présent et l'avenir, et certains ici pourront se féliciter, voire s'inquiéter de voir cette taxe d'aménagement sur le secteur de l'Aéroparc subir un taux majoré de 2,6 à 10 %. Il rappelle d'ailleurs, sans donner de noms, qu'il y en avait que cela titillait un peu d'être à 10 %. Il indique que les élus Communistes et Républicains pourraient, eux-mêmes, se satisfaire d'une telle évolution d'une taxe économique, à un moment où, après la suppression de la taxe professionnelle sous l'ère SARKOZY, on assiste à une multiplication des allègements de taxes ou d'impôts pour les entreprises les plus importantes notamment, dès qu'elles élèvent la voix dans un concert médiatique savamment orchestré. Mais voilà qu'au cours de la commission Développement économique, ils ont appris, ce qui n'est pas dans cette délibération, que cette taxe pourrait évoluer jusqu'à + 20 %. Il rappelle que sur le périmètre de l'Aéroparc, existent de grands donneurs d'ordre comme DASSAULT, SABENA Technique, HERAKLES, EADS, autant de donneurs d'ordre qui ont une surface financière dont l'actionariat pourrait facilement assumer un tel impôt économique. S'ils faisaient le différentiel entre la taxe professionnelle supprimée, remplacée par la CFE, et cette taxe à 20 %, il resterait très largement assez de bénéfices à ces acteurs économiques, bénéfiques qui, malheureusement, se feront au détriment des besoins urgents de la CUB, comme ils l'ont vu, d'ailleurs, au travers des orientations budgétaires. C'est pour cela qu'il a eu l'occasion de s'énerver trente secondes sur les débats, notamment sur la question des tarifs, mais il craint que dans l'avenir, cela soit encore plus directement sur les impôts ménages, avec toutes les plaintes, ensuite, des élus qui manqueront de réponses à leurs besoins par rapport aux communes.

Il pose donc cette question : « *combien de temps encore allons-nous nous laisser enfermer dans les mêmes causes de la crise que nous vivons, qui produisent les mêmes effets, les mêmes sacrifices pour nos populations ?* » Parce que c'est cela, la réalité à son avis, et il a l'impression que quand l'on rentre dans cette salle, l'on a oublié tout ce que l'on a vécu sur le territoire. Il sait que ses collègues sont auprès des populations et vivent les mêmes choses que lui, mais on l'oublie ici, et ils les retrouveront cet après-midi.

Ils formulent la proposition de donner à cette démarche économique un autre sens à leur développement économique, qui doit imposer un partage de richesses et plus de solidarité avec son territoire. Il considère que porter cette taxe à 20 % serait un signe, et un signe visible pour un tel sens.

M. Gérard CHAUSSET indique avoir prévu d'intervenir lors du dernier Conseil, pas sur le même sujet, mais sur le même périmètre et sur les deux entreprises DASSAULT, THALÈS notamment, avec la création de la nouvelle voie. Le principe de son intervention est tout à fait transposable sur cette délibération, puisqu'ils sont vraiment dans le même sujet, ce qui semble important pour les élus EELV, puisqu'ils ont affaire là, notamment sur THALÈS, à un investissement très important (190 ou 200 M€), dont il pense qu'il est sûrement un des plus importants en termes d'investissements privés depuis très longtemps, et qu'ils sont aussi sur une nouvelle zone, l'Aéroparc, qui est quelque chose en création. Ce n'est pas la seule préoccupation, mais en tout cas, il leur semble, sur cet Aéroparc et sur l'arrivée de ces entreprises, qu'il faut qu'ils soient vertueux, et eux-mêmes également, en matière d'environnement, de prise en compte des problématiques écologiques, des pratiques de déplacement, de mobilité, de construction. Ils ont l'occasion également d'avoir un site vitrine, car ils partent quasiment de rien, ils construisent avec des investissements et avec des entreprises qui, par ailleurs, font aussi du « green washing ». Il invite à aller sur le site de THALÈS pour voir tout ce qu'ils font dans plein de domaines et pour leur part, ils attendent d'eux que sur ce projet, l'on ne soit pas que sur du « green washing », mais que l'on soit vraiment sur un site exemplaire.

Il prend l'exemple de Siemens à Londres, qui a construit un immeuble qui s'appelle Crystal, où ils sont vraiment sur un site vitrine, où toutes les technologies de l'environnement sont là pour montrer aujourd'hui ce qu'ils peuvent faire. Donc, au-delà de leur production, il souhaite que la Communauté urbaine travaille vraiment avec eux pour qu'ils arrivent à quelque chose qui soit réellement exemplaire, aussi bien d'ailleurs pour les salariés. Il insiste sur le fait que c'est une attention très importante qu'ils souhaitent voir prêtée à cela, avec le problème numéro 1 d'entrée, qui va être celui de la mobilité, puisqu'il y a tout de même quasiment 1 700 places de parking qui vont être construites. Il souhaite qu'au moins, il y ait un parking vélo sécurisé, le plus proche de la porte d'entrée, et que ne l'on s'en aperçoive pas lorsque le bâtiment sera construit.

Il estime donc que cette taxe qui est mise en place, est une bonne chose, et que cela va leur permettre de faire des choses qu'il espère exemplaires dans ce domaine.

A la question de savoir si 10 % est trop ou pas assez, **M. Alain ANZIANI** ne croit pas que cela soit trop, pour une raison simple, qui est que d'abord, l'entreprise bénéficiera pendant trois ans d'une exonération du versement transports, et que pendant ces trois ans-là, finalement, elle pourra s'y retrouver provisoirement ; ce n'est pas assez, parce qu'il rappelle tout de même qu'effectivement, c'est un investissement de plus de 200 M€ et que d'autre part, cette taxe, la TMA à 10 %, permettra de financer 52 % des investissements réalisés sur la zone. Il fait donc observer que 52 % seront financés par THALÈS.

Et puis il fait observer aussi que bien entendu, cela concerne les donneurs d'ordres, mais pas qu'eux, et si par hasard la CUB instaurait une taxe à 20 %, celle-ci concernerait non seulement ces groupes importants, mais également les PME et les TPE qui sont sur la zone, ce qui serait véritablement un handicap pour le développement de la zone.

M. le Président Vincent FELTESSE fait remarquer qu'ils sont en train de basculer dans un stade plus opérationnel sur l'Aéroparc qui est une nouvelle zone d'activité économique à fort potentiel, et la CUB a la possibilité, comme l'a dit **Nicolas FLORIAN**, d'instaurer différents niveaux de taxes. Le choix qu'ils ont fait sur cette zone, c'est effectivement d'avoir une taxe plus importante que d'habitude, après en avoir discuté avec les collectivités, mais aussi un

certain nombre d'industriels, notamment THALÈS, et sans être sur le taux maximal qui est de 20 %, que certaines autres agglomérations pratiquent, par exemple Toulouse qui, pour les établissements industriels, demande à chaque fois le maximum de 20 %. Ils sont dans quelque chose qui lui semble assez équilibré et assez juste.

Ensuite, par rapport à ce que dit Gérard CHAUSSET sur la vitrine environnementale que peut être cet Aéroparc, il pense qu'ils ont toutes et tous intérêt à ce que cela soit le cas. Ils ont déjà commencé à œuvrer dans ce sens, mais comme cela a été indiqué, le montant des investissements de THALÈS est à peu près de 200 M€, ce qui est quasiment exceptionnel. Pour sa part, quand il a discuté avec THALÈS, comme il le fait régulièrement, ils ont dit : *« OK ! TURBOMÉCA a fait quelque chose d'incroyable, en bas, dans les Pyrénées-Atlantiques. Nous avons la même ambition, il faut que cela soit une très belle vitrine »*.

En outre, dans cet Aéroparc, au-delà de ce qu'il y a déjà, la pépinière qui ne cesse de croître, il fait observer que le fait marquant dans les années qui viennent, c'est l'investissement de THALÈS qui était aujourd'hui sur le Haillan et sur Pessac, qui maintenant va se regrouper sur Mérignac, avec ce montant d'investissement que l'on sait et une capacité de développement si de nouveaux marchés arrivent ; bien sûr, l'on pense à la question du Rafale, et il estime donc qu'il faut qu'ils anticipent cela.

Il indique qu'il a cependant deux sujets qu'ils doivent traiter maintenant qui sont la zone du Haillan et celle de Pessac, puisqu'il y a eu tout de même des transferts de plusieurs centaines d'emplois. Il a pu discuter, hier matin, avec les responsables du GERIS et il est évident qu'il faut qu'ils aient un projet économique, voire au-delà, pour ces deux secteurs. Les maires de ces communes ont fait preuve d'une solidarité métropolitaine importante, et il estime qu'ils doivent être remerciés pour cela. De toute façon, il considère qu'il ne faut pas qu'ils laissent des trous, sachant qu'il y a suffisamment de demandes sur l'agglomération bordelaise.

Puis il propose de mettre aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. ROSSIGNOL PUECH

2013/10/ 48 Mois de l'ESS 2013 - Projet média inter couveuses et coopératives - Subvention de la CUB - Convention- Décision – Autorisation

M. Clément ROSSIGNOL PUECH se proposant de faire le lien avec la motion qu'il vient de recevoir sur son bureau, **M. le Président Vincent FELTESSE** lui précise qu'il feront le lien avec la motion quand son tour arrivera et qu'elle aura été présentée par Alain ANZIANI.

M. Clément ROSSIGNOL PUECH déclarant qu'il ne se permettrait pas de présenter la motion, **M. le Président Vincent FELTESSE** insiste sur le fait qu'il ne l'y autoriserait pas.

M. Clément ROSSIGNOL PUECH présente le rapport et tient à souligner que la reprise des entreprises sous format coopératif est extrêmement plus pérenne que par des grands

groupes et cela pourrait les faire réfléchir, au niveau de la Communauté urbaine de Bordeaux, à avoir une action forte dans ce domaine.

M. Yohan DAVID souhaite apporter, en complément de ce qui vient d'être dit sur l'économie sociale et solidaire, quelques petites précisions complémentaires qui lui paraissent intéressantes. Il pense qu'ils sont tous convaincus par le fait que cette année, il y a 21 événements recensés actuellement sur le site <lemois-ess.org> sur le département de la Gironde, là où il y a trois ans, il y en avait plus de 70, et la disparition de la CRESS doit les interpeler sur la promotion et la valorisation, parce que ces événements du mois, quels qu'ils soient, qui que ce soit qui les porte, sont importants. Il précise que sur ces 21, 18 se dérouleront sur le territoire de la ville de Bordeaux et il voudrait en valoriser deux ou trois pour les y inviter. Il imagine qu'ils les connaissent déjà, et cite quelques manifestations à la Maison Écocitoyenne, dont deux qui lui paraissent intéressantes sur l'éthique et le troc, et une avec un débat avec le mouvement COLIBRI sur « Construire une économie locale vivante ». Il évoque aussi le forum social au Hangar 14 où il sait que certains seront, qui entre autres, parlera notamment de version 2 des clauses d'insertion au moment où, sur la ville de Bordeaux, ils ont atteint et dépassé les 100 000 heures réalisées sur l'année 2013. Il cite aussi un café des créateurs de l'ESS ; la remise du Prix de l'entreprise citoyenne ; un grand débat autour de l'économie du partage, deux événements qui lui tiennent particulièrement à cœur ; et les chalets solidaires sur le Marché de Noël. Il annonce que pendant cinq semaines, des jeunes du microcrédit, de la CSDL et de l'ADI, qui ont été financés et ont créé leur entreprise, vont pouvoir, à des tarifs extrêmement bas, valoriser leurs produits pendant ces cinq semaines. Il ajoute qu'avec le Maire de Bordeaux, ils clôturent le mois de l'ESS en mairie avec un café des créateurs, où ils font des passerelles entre le monde de l'ESS et celui de l'entreprise traditionnelle.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'ils sont effectivement convaincus, ou en tout cas plusieurs dans cette Assemblée dont lui, du poids de l'économie sociale et solidaire. Il cite toujours ce chiffre qu'il y a plus d'emplois dans l'économie sociale et solidaire en France que dans les entreprises du CAC 40, et c'est un véritable levier. Par ailleurs, l'on sait qu'il y a eu un certain nombre de difficultés, pour utiliser un euphémisme, ces derniers mois sur la CRESS, il y a eu une réunion à Mérignac il y a quelques jours, avec l'ensemble des acteurs, et il signale qu'une boucle est en train de se mettre en place. Puis il met cette délibération aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/10/ 64 BORDEAUX - MERIGNAC - Ensemble immobilier appartenant à l'Etat sis 11 rue Galilée cadastré VO 20 et CE 77 - Droit de Priorité - Acquisition - Décisions – Autorisation

Mme Claude MELLIER indique que les élus Communistes et Républicains se félicitent de cette délibération. Elle propose de transmettre le contenu de son intervention pour l'annexer au PV. Elle précise cependant à cette occasion, que sur la délibération n°12 concernant le PADD du Pontet, les élus Communistes et Républicains se sont abstenus, contrairement à ce qui a été indiqué en début de séance.

*Les micros étant tombés en panne, **M. le Président Vincent FELTESSE** fait observer qu'ils ont un bâtiment vertueux, puisqu'au-delà de 19 heures, les lumières s'éteignent et au-delà de 13 heures 15, les micros sont coupés. Au-delà de la plaisanterie, il aimerait bien que l'on règle ce problème de micro, et répète qu'il y a tout de même 38 M€ de dépensés pour refaire un bâtiment, et il y a malgré tout des conditions acoustiques incroyables dans cette salle de l'Assemblée.*

M. Alain JUPPÉ se réjouit de la très bonne collaboration Bordeaux/Mérignac sur ce dossier, puisque ce terrain est à la jonction de leurs deux villes.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

L'intervention de Mme MELLIER est la suivante :

« C'est à notre connaissance la seconde fois, après la rue Joseph Brunet à Bacalan, que notre établissement a recours à la disposition de la loi Duflot sur les terrains d'Etat. Rue Joseph Brunet, il avait fallu s'y reprendre à deux fois pour que la ville de Bordeaux concède une opération comprenant 100% de logements sociaux. Cette fois ci, ce sont 55 logements véritablement sociaux qui sont d'emblée proposés, nous nous en félicitons. J'ai parlé tout à l'heure de l'effort nécessaire à produire sur l'ensemble de l'agglomération pour se mettre en conformité avec les besoins des habitants de la CUB. Ces efforts sont bien évidemment plus importants encore sur la ville centre où la part de logements sociaux (16%) n'a que trop faiblement augmenté.

C'est pourquoi j'avais fait la proposition que le projet de réhabilitation de l'ancien commissariat Catéja fasse la part belle au logement social. 100% de logements sociaux dans une opération, c'est possible, c'est ce que nous allons voter pour la rue Galilée.

La situation sociale et de crise du logement nécessitent de voir plus grand, au cœur même de la ville-centre. Une fois encore, nous demandons donc que soient étudiées toutes les possibilités offertes par la loi Duflot sur les terrains d'Etat.

Nous le voyons avec cette délibération, c'est une véritable porte ouverte pour l'ambition d'offrir un logement pour tous sur l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/10/ 70 Territoire communautaire - Mise en place du dispositif "Chèque eau" de L'eau de La Cub et demande d'inscription au processus d'expérimentation institué par la loi n°2013-312 dite loi Brottes - Autorisation - Décision

M. Jean-Pierre TURON ayant présenté ce rapport, **M. le Président Vincent FELTESSE** tient à rappeler qu'il est 13 heures 20, qu'il n'y a plus aucun journaliste et que tout ce qu'ils disent, c'est entre eux. Ils ont eu les discussions en Bureau, en commissions, mais comme il les « aime beaucoup », il n'a aucun problème pour les écouter.

Mme Véronique FAYET sait que l'heure est tardive, cependant elle ne fait pas son intervention pour les journalistes, mais parce qu'elle a la conviction qu'ils font fausse route.

Elle intervient d'ailleurs à regret, car les remarques et propositions qu'elle va faire, elle les a déjà faites en Copro le 11 juillet, elle les a répétées en Bureau, mais c'est resté sans effet.

Elle estime que la délibération qu'ils vont prendre n'est pas bonne, et pourrait être substantiellement améliorée, car derrière l'apparence d'une bonne intention se cache un mécanisme très lourd, une sorte d' « usine à eau » qui n'atteindra pas son but, et d'abord, parce que la concertation avec les experts du social n'a pas eu lieu. Elle précise que le Fonds Solidarité Logement, géré par le Conseil régional, et les CCAS ont été informés, mais assez tardivement, et ils n'ont pu que faire part de leurs doutes ou interrogations, et constater que le dispositif risquait d'être inopérant, ce qu'ils déplorent. Elle ne dit pas cela à la légère, car elle a interrogé personnellement la directrice du FSL, il y a quelques jours.

Ils sont très attachés dans cette enceinte à la coconstruction et à la concertation citoyenne, et elle incite à prendre le temps de la mener sérieusement, surtout sur un sujet social qui ne leur est pas familier, ce qui est un premier point de méthode.

Sur le fond, ce dispositif serait inopérant à son avis, le plus grand risque de ce chèque-eau étant le non-recours, car il s'adresse à une catégorie de personnes, les travailleurs pauvres, qui rechignent à faire appel aux services sociaux. Si l'on regarde le RSA activité qui concerne des travailleurs pauvres à qui l'on propose un complément de ressources de 100 à 200 € par mois, elle fait remarquer qu'il y a 68 % de non-recours, alors que le chèque-eau est de 100 à 200 € par an et est donc moins attirant. Comme autre exemple, elle cite le chèque-santé proposé par la Sécurité sociale et la CPAM à tous ceux qui sont juste au-dessus des minima sociaux (soit donc la même cible qu'eux), cela s'appelle, l'Aide à la complémentaire santé et il y a plus de 70 % de non-recours, alors pourtant que la communication de l'État est forte sur ces dispositifs, les intéressés recevant nombre de courriers à domicile les informant.

Elle indique que des spécialistes s'interrogent sur la raison de ce non-recours, et il a même été créé un « observatoire des non-recours aux droits » tellement ce phénomène inquiète, et l'on peut penser que ces travailleurs pauvres n'ont pas le temps de faire des dossiers trop complexes, qu'ils se battent pour boucler leurs fins de mois et que par dignité, ils ne veulent pas aller demander à une assistante sociale, ce qu'ils considèrent comme une aumône, et c'est tout à leur honneur à ses yeux.

Elle ajoute que ce chèque-eau n'est pas du tout dans l'esprit du développement durable et s'appuie pour cela sur un excellent rapport écrit à deux mains par ATD Quart Monde et la CLCV, à la demande du Ministre du Développement Durable Jean-Louis Borloo, ce rapport étant toujours sur le site du ministère du Développement durable. Elle signale que ces deux associations dont ils reconnaissent tous l'expertise et l'expérience auprès des familles pauvres, préconisaient que l'on ne crée plus de circuits ou de dispositifs spécifiques pour les pauvres, donc discriminants ; plutôt que des mesures spécifiques, ils recommandaient la mise en place de tarifications progressives et modulées des services pour que chacun en bénéficie, c'est-à-dire une logique de droit commun. C'est ce qu'ils vont faire pour les transports et elle s'en réjouit car ce système sera juste.

En disant cela, elle ne dit pas qu'il faut arrêter demain toutes les aides facultatives, et autres distributions alimentaires, car ces aides restent, hélas, plus que jamais nécessaires, et elles sont, de plus, l'héritage d'une longue histoire, notamment pour leurs CCAS, anciens bureaux d'aide sociale. Ce que disent ATD et la CLCV et qu'elle partage, c'est qu'il faut le

plus possible limiter le recours à ces aides extralégales et surtout, ne pas en créer de nouvelles, mais inventer au contraire des propositions alternatives qui permettent l'accès de tous au droit commun.

Enfin, dans la logique du développement durable, elle considère que le social, l'économique et l'environnement doivent être intimement liés. Or, dans leur dispositif, l'environnemental est absent ou du moins il se traite ailleurs et séparément. Ce chèque n'incite nullement à économiser l'eau, elle dirait même « au contraire », et elle demande pourquoi une famille qui a un compteur d'eau collectif, ce qui est encore très fréquent dans le parc privé et dans le parc public, et potentiellement un chèque, serait-elle incitée à économiser l'eau. Une réflexion sur la pose de compteurs individuels s'impose, et elle estime qu'une vraie tarification sociale de l'eau est possible et même urgente, des exemples existant en France, notamment à Libourne, pas très loin de chez eux.

En résumé, elle demande à M. le Président de retirer cette délibération pour prendre le temps de coconstruire vraiment un système plus efficient, en lien étroit avec le service du FSL et donc du Conseil général, les CCAS, et pourquoi pas avec ATD Quart Monde et la CLCV. Elle invite à ne pas prendre le risque de manquer leur cible et de risquer de dépenser beaucoup d'argent à communiquer sur un dispositif auquel les gens n'auront pas recours ou très peu. Elle propose qu'ils se donnent quelques mois de réflexions et de travail pour transformer cette bonne intention en un dispositif efficient, car elle pense que cela en vaut la peine.

M. le Président Vincent FELTESSE lui répond qu'ils ont eu ce débat à plusieurs reprises, et que le montant global consacré à ce chèque est de 400 000 €, ce qui est intéressant, mais qui relativise les choses.

M. Nicolas BRUGERE lui disant que le principe n'est pas bon, M. le Président Vincent FELTESSE lui demande si c'est pour cela que le CCAS de Bordeaux n'a plus d'aide facultative et s'il va les supprimer. Il répète que l'on fait un dispositif pour une certaine population, et Mme Véronique FAYET lui demande de ne pas lui faire dire ce qu'elle n'a pas dit, car c'est d'une mauvaise foi totale.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'il s'agit d'un dispositif expérimental de quelques mois, qui est passé à l'unanimité en CCSPL, et il constate que l'on est maintenant sur une discussion sur la remise à plat de l'ensemble de la politique sociale.

M. Matthieu ROUVEYRE lui faisant observer qu'elle n'est pas venue à la commission où ils en ont parlé, Mme Véronique FAYET lui répond qu'elle était en Copro au mois de juillet, où elle a fait cette proposition. Elle estime que M. le Président peut faire comme il veut et l'invite à assumer ses responsabilités, mais elle considère que ce dispositif est un non-sens.

Le problème de micro perdurant, M. le Président Vincent FELTESSE signale que c'est la dernière fois qu'il fait une plénière sans micro. S'adressant à Michèle ISTE, il souligne que cela fait plusieurs fois qu'il dit ne pas comprendre comment on peut dépenser des dizaines de millions pour refaire l'établissement de la Cub et qu'il y ait une telle absence de qualité sonore en séance.

Puis il revient à ce que dit Véronique FAYET, pour préciser qu'il l'assume totalement, puisque c'est passé en Copro, et que c'est passé en CCSPL.

Mme Véronique FAYET déclare qu'on y donne son avis, mais que cela ne sert à rien.

M. le Président Vincent FELTESSE est un peu surpris par les propos de Véronique FAYET, car un Copro décide, donc le Bureau suit et l'Assemblée plénière suit, ou alors, ils suppriment le Bureau et ils suppriment l'Assemblée plénière. Ils ont une hiérarchie des décisions habituelle à la Communauté urbaine depuis 1966, et il veut bien que l'on change la hiérarchie, mais il n'est pas forcément sûr que cela soit comme cela se fera.

Il souligne qu'il est 13 heures 25, et il n'y a pas de problème pour sa part si l'on repart sur l'histoire de la politique sociale en France.

Mme Véronique FAYET répondant que ce n'est pas du tout cela qu'elle propose, **M. le Président Vincent FELTESSE** lui répond que si, et il est content d'apprendre qu'il n'y aura plus d'aides facultatives.

Mme FAYET répète que ce n'est pas ce qu'elle a dit, et peut lui remettre son intervention.

M. Max GUICHARD se dit un peu gêné dans ce débat parce que lui aussi n'a pas pu participer au Copro, mais pour des raisons de santé que chacun connaît. Il est un peu gêné parce qu'il s'excuse de leur dire qu'il partage une partie de l'argumentation de Véronique FAYET. Par contre, là où il ne comprend pas son argumentation, c'est qu'elle ne va pas au bout et il n'y a aucune proposition. Il annonce alors qu'ils vont voter cette délibération, parce que c'est une avancée, mais il reconnaît qu'il y a les réalités humaines qui se posent au travers de ce type d'aides, et les élus Communistes et Républicains auraient préféré, comme il l'avait dit en son temps et l'a même écrit à M. le Président, que les premiers m³ d'eau soient gratuits. Il estime que c'est là la proposition qui n'a pas été faite, et lui, il la fait.

M. BRUGERE rappelle qu'ils ont participé avec Véronique FAYET, à l'ensemble des Copro, en septembre 2012, juin 2013, octobre 2013, et qu'il était présent à l'ensemble de ces réunions.

M. Jean-Pierre TURON lui faisant observer que Mme FAYET n'était pas à la dernière, **M. BRUGERE** lui confirme qu'hormis à la dernière, Véronique FAYET était présente et ils ont pu discuter et pu faire des propositions. Ce qui l'a toujours étonné dans ce Copro, c'est que les propositions qu'ils faisaient n'ont jamais été entendues, et sans doute pour cela s'il y a cet incident aujourd'hui. Ce que vient de dire Max GUICHARD est la première proposition qu'ils font sur les premiers m³, et l'on diminue le coût en fonction des populations et des revenus des populations. La deuxième proposition qu'ils formulent, et c'est la proposition majeure, les bailleurs sociaux et les privés doivent mettre des compteurs individuels, car à partir du moment où l'on aura un compteur individuel, l'on a 15 à 30 % de réduction de la consommation d'eau, qui vaut largement plus que les 140 ou 150 € annuels qu'ils proposent. Il se dit surpris qu'ils n'aient jamais été entendus, et répète qu'ils ont travaillé, ont été là, et pour sa part, il était présent à chacune des réunions.

M. le Président Vincent FELTESSE est surpris qu'ils n'aient pas en tête l'avenant n° 7 au contrat de l'eau, car ils ont déjà eu cette discussion, ils ont déjà eu cette délibération, il leur a déjà remonté un certain nombre de difficultés, et c'est pour cela qu'ils arrivent à ce dispositif. Il rappelle que la Cub a aussi une histoire, ils ont aussi une expérience, ils ont aussi fait un certain nombre de tentatives, et dans l'avenant n° 7, il y avait la question de la baisse de 10 % sur les cinquante premiers m³, et après, ils ont eu un certain nombre de

problèmes sur l'absence de compteurs et sur le logement collectif. Cela les a occupés des centaines d'heures, et à la fin, ils aboutissent à une impasse et c'est pour cela qu'ils arrivent à ce dispositif de chèque-eau. Donc, si l'on pouvait, à chaque fois, ne pas refaire l'ensemble des débats et être un peu plus efficaces dans la gestion publique, cela serait plutôt pas mal à son avis. Cependant, il entend les arguments, mais il demande juste ce qu'ils ont à perdre à essayer un dispositif expérimental pour un montant de 400 000 €.

M. Nicolas BRUGERE considère que c'est créer un système qui est dépassé.

M. Alain JUPPÉ note que cela est très compliqué, et indique qu'en matière sociale, **Véronique FAYET** est sa référence, et donc que leur groupe s'abstiendra.

M. Yohan DAVID précise qu'un des arguments qui lui paraît essentiel, c'est que quand un nouvel outil social comme, au-delà du jugement, c'est le cas, est mis à disposition des acteurs, la principale difficulté est que ces acteurs puissent l'utiliser dans la « caisse à outils », et c'est cet élément qui lui parle énormément, pour en faire bénéficier les bénéficiaires. Ils ont des exemples que **Véronique FAYET** a cités comme l'outil du RSA ou l'outil d'un certain nombre de dispositifs qui, au demeurant, sont plutôt de bons dispositifs, que l'on n'arrive pas à faire toucher les publics. Il pense que l'on vote les 400 000 € au niveau du social, et à son niveau, il trouve que c'est plutôt pas mal et que ce sont plutôt des choses intéressantes, car il y a besoin de ces petites sommes chaque fois un petit peu plus. Il a trop peur que comme sur plein d'autres dispositifs, une fois que l'expérimentation sera lancée, l'on se rende compte après que cet outil n'a pas touché sa cible. C'est, à son avis, juste dans l'utilisation de la caisse à outils des opérateurs que le bât blesse.

M. le Président Vincent FELTESSE lui répond que c'est pour cela qu'ils sont sur un montant raisonnable, qu'ils sont pragmatiques, et qu'ils envoient un signe à un moment où il y a une crise.

M. Gérard CHAUSSET rappelle qu'ils sont sur un dispositif expérimental, et à partir de là, tout est dit. Il estime qu'ils expérimentent, qu'ils font le point et, s'il faut ajuster, ils réajusteront. A son avis, le seul point est qu'il faut absolument que toutes les opérations d'hydroéconomie qui sont en cours soient associées, et après, ils feront le bilan, car personne n'a le monopole du social ni de l'eau.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'il aura d'autres occasions de s'exprimer, dans les jours qui viennent, sur la façon de faire pour que tout le monde ait accès aux prestations des CCAS sur la commune, parce qu'ils ont ce débat devant eux et ils ont bien en tête ce à quoi il pense.

Mme Véronique FAYET remercie son collègue **Max GUICHARD** d'avoir rejoint certains de ses propos. Si elle n'a fait aucune proposition, c'est qu'elle ne s'autorisait pas de le faire. Elle les a faites en Copro et elle pense que justement, il faut retravailler avec le FSL, avec les CCAS. La proposition que **M. GUICHARD** formule est une des propositions, mais, si l'on associe aussi ATD et la CLCV, ils seront gagnants. Donc, si cette délibération est maintenue, elle assume ses propos et annonce qu'elle votera contre, car c'est un non-sens social et écologique.

M. le Président Vincent FELTESSE répète pour sa part, qu'il faut arrêter de faire des usines à gaz pour 400 000 €. Ils ont eu la discussion en Bureau, en Copro, en comité de

pilotage, et il pense que s'ils ne respectent pas les instances précédentes et leur fonctionnement, cela va être un peu compliqué. Il remercie Jean-Pierre TURON pour tout le travail qu'il a fait et rappelle qu'ils ont encore une motion.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communauté d'Avenir s'abstient à l'exception de MM. BRUGERE, Y. DAVID et Mme FAYET qui votent contre

M. ANZIANI

2013/10/ 73 Motion en soutien des salariés du laboratoire Eurofins / IPL Atlantique

M. Alain ANZIANI donne lecture de la motion de soutien aux salariés d'Eurofins qui est la suivante :

« Les élus de la Communauté urbaine de Bordeaux tiennent à faire part de leur vive inquiétude sur la situation actuelle du laboratoire Eurofins / IPL Atlantique situé au Grand Parc, sur le site des anciens laboratoires municipaux de Bordeaux.

Depuis octobre 2011, date à laquelle Eurofins est entré au capital du groupe IPL-SED (Institut Pasteur de Lille), la situation s'est en effet particulièrement aggravée.

Le groupe Eurofins, à capitaux français mais dont le siège social est au Luxembourg, est un grand acteur mondial des analyses scientifiques. Il emploie 14 000 personnes dans une trentaine de pays, et jusqu'à récemment 105 personnes au Grand Parc. Il a pris le contrôle de l'entreprise bordelaise, en même temps que treize autres laboratoires qui appartenaient à IPL SED en difficulté, dont trois ont été depuis fermés. En mai dernier, à Ploemeur, près de Lorient, Eurofins a réagi à son éviction par l'Agence Régionale de Santé Bretagne du marché breton d'analyses de la qualité des eaux en annonçant un plan de restructuration avec suppression des deux tiers des postes de son laboratoire.

A Bordeaux, malgré les bénéfices du groupe Eurofins, le laboratoire a dû déposer le bilan en juin dernier, et a été depuis placé en redressement judiciaire. Une quarantaine de salariés sont menacés de perdre leur emploi, Eurofins souhaitant maintenir un effectif inférieur au seuil des 50 employés, lui permettant de s'affranchir d'un Comité d'entreprise. Cette conception du dialogue social n'est pas acceptable.

Au-delà de la situation préoccupante sur l'emploi local, cette question intéresse directement la santé publique. En effet, ce laboratoire fournit des analyses, tant pour des collectivités, comme la ville de Bordeaux, l'Agence de l'Eau, l'Agence régionale de Santé, que pour des entreprises privées ou en charge de la gestion de services publics comme l'eau et l'assainissement pour le compte de La Cub, ou encore pour l'hôpital Pellegrin. C'est donc un accès à des services indispensables, pour le public, qui est menacé.

Pour cette raison, les élus communautaires tiennent à interroger la logique d'un grand groupe qui délocalise une très grande part du volume de ses analyses à 900 km de

Bordeaux, dans l'établissement d'Eurofins de Maxéville (Meurthe-et Moselle). Le risque de perte d'échantillons et les délais induits par ces transferts paraissent en effet de nature à mettre en danger la rapidité et de la qualité des analyses. Cette politique de sous-traitance poussée à l'extrême peut finir par être dommageable pour la fiabilité des contrôles des eaux (potable ou de baignade) et des aliments (cantines scolaires) et donc sur la santé publique.

Tant pour défendre l'emploi et le savoir-faire locaux que pour des raisons de protection de la santé publique, les élus communautaires seront vigilants sur la nécessité de conduire, chaque fois que cela est possible, les analyses au plus près des lieux de prélèvement des échantillons. »

M. Max GUICHARD annonce que les élus Communistes et Républicains vont la voter des deux mains, et même des « deux pieds ». Par contre, ils y voient un petit exemple des conséquences de la concurrence et de la compétitivité. Il tient simplement à dire qu'ils y sont là au cœur.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette motion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Le Président Vincent FELTESSE lève la séance à 13h 40.

Le Secrétaire de séance

M. FREYGEFOND